

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE-RENDU DE SEANCE

[séance plénière du 23/11/2017]

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 23 novembre 2017 à l’Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 101 du 26 décembre 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. François Chaslin, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Serge Colas, M. Pierre-Henry Colombier, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieux, M^{me} Véronique Levieux, M. Claude Mignot, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

EXCUSÉS

M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Marie-Hélène Borie, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet.

ORDRE DU JOUR

BILAN DES SURÉLEVATIONS DEMANDÉES EN 2016

PERMIS

70-80, avenue Denfert-Rochereau (14^e arr.)..... 4

6, avenue du Mahatma Gandhi (16^e arr.)..... 11

7, rue de Marignan (08^e arr.).....18

24, avenue de New York et 1, rue de la Manutention (16^e arr.)..... 21

5, rue de l’Armorique (15^e arr.).....24

55-57, rue Rébeval et 1, cité Jandelle (19^e arr.)..... 27

37-39, avenue Trudaine, 1, rue Bochart-de-Saron et 58, rue Condorcet (09^e arr.)30

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

16-22, rue Jacques Baudry (15^e arr.)35

SUIVIS DE VŒUX

10, avenue de La Bourdonnais et 11, allée Paul-Deschanel (07^e arr.)..... 37

63-65, rue Letellier (15^e arr.)40

[70-80, avenue Denfert-Rochereau (14^e arr.)]

Reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul

Pétitionnaire : M. Jean-François DANON
PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT
PD 075 114 17 V 0002
PD 075 114 17 V 0003
Dossiers déposés le 16/08/2017.
Fin du délai d’instruction le 22/11/2017.

« Démolition totale du bâtiment dit « Jalaguier », don-
nant sur l’avenue et sur l’entrée du site de la ZAC Saint-
Vincent de Paul. »
« Démolition totale du bâtiment dit « Pasteur », donnant
sur la cour du site de la ZAC Saint-Vincent de Paul. »

PROTECTION

Site partiellement protégé au titre du P.L.U. : « Anciens
bâtiments de l’Oratoire de l’hôpital Saint-Vincent de

Paul. Construits entre 1655 et 1657 par Daniel Gittard le
corps de bâtiment de deux étages et combles parallèle
à l’avenue et la chapelle des Enfants-Assistés forment
une cour ouverte sur l’avenue. La façade de la chapelle
se caractérise par un ordre colossal à pilastres ioniques
orné d’une rose.»

ANTÉRIORITÉ

- Séance de février 1966 : « Vœu relatif au classement si-
non à l’inscription à l’Inventaire du portail de la chapelle
de l’hospice Saint Vincent de Paul dressé de 1655 à 1657
et à la reconstruction du nouveau bâtiment sur cour en
concordance de hauteur et de façades. »
- Séance du 19 octobre 2017 : aucune résolution.

PRÉSENTATION DU 19 OCTOBRE 2017

Le site de l’hôpital Saint-Vincent-de-Paul correspond à
la partie centrale de l’ancienne emprise du noviciat de la
congrégation de l’Oratoire dont la parcelle, constituée
de 1650 à 1795, s’étendait sur les terrains de l’actuelle
œuvre des jeunes filles aveugles au sud et sur ceux du
couvent de la Visitation au nord.
Le noviciat se composait alors, autour d’une cour d’hon-
neur centrale, d’un ensemble de quatre bâtiments dus à
l’architecte Daniel Gittard. Au fond de la cour d’honneur,
un grand corps de logis comprenait des cuisines, un réfec-
toire à rez-de-chaussée et deux étages carrés de dortoirs
éclairés sur la cour et sur un vaste jardin de parterres et
de cultures vivrières. À droite, l’église séparée de la rue
d’Enfer par sa propre cour a conservé une façade à fron-
ton sur quatre pilastres ioniques. Elle présentait une nef
à collatéral, à chevet plat, sans transept. Cette composi-
tion a été complétée par un autre bâtiment à gauche de
la cour élevé d’un étage sous comble.
La Convention affecte le noviciat à la section des ac-

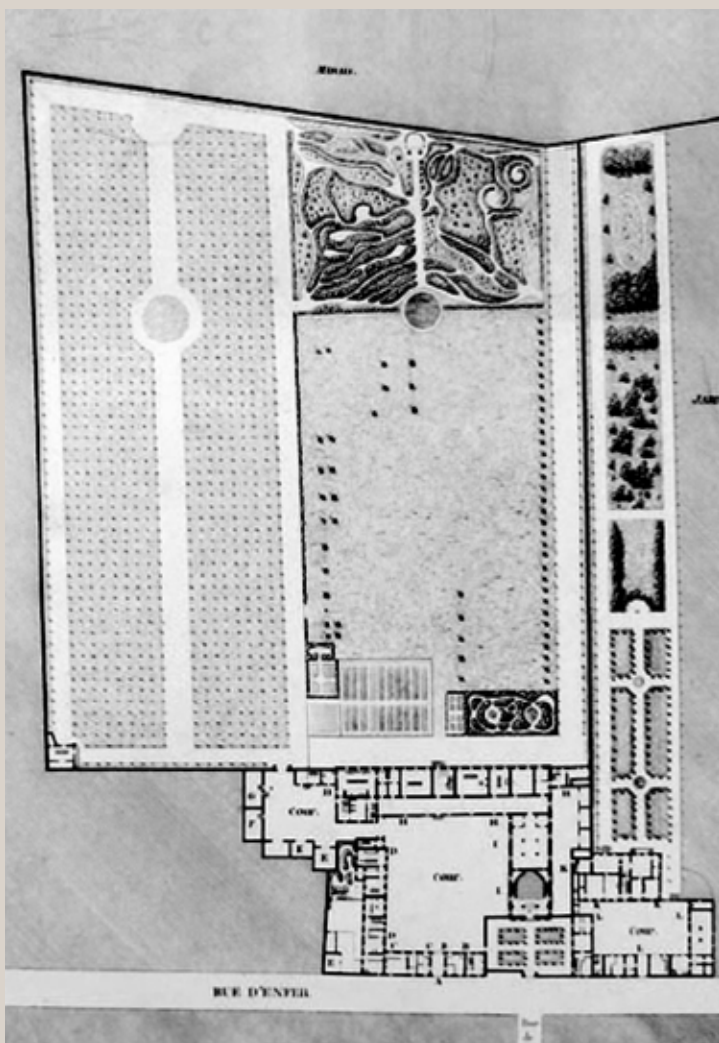
couchements de la maternité de Paris puis, en 1814, le
Conseil général des hôpitaux et hospices y installe le ser-
vice des enfants trouvés. Cet établissement nécessite le
réaménagement des bâtiments existants et l’édification
de constructions nouvelles côté rue, autour d’une nou-
velle cour. Charles-François Viel, architecte de l’admi-
nistration, démolit les collatéraux de l’église et ajoute
un plancher dans la nef afin de pouvoir aménager une
crèche à l’étage. En adossement contre le mur sud, en
limite avec l’œuvre des jeunes filles aveugles, Viel édifie
aussi une vacherie et une laiterie.
À partir de la Monarchie de Juillet, le jardin est progres-
sivement loti tout en conservant ses tracés principaux.
L’hospice des orphelins de la rue Saint-Antoine est à son
tour rattaché à l’institution des enfants trouvés. Martin-
Pierre Gauthier, architecte des hospices, est alors chargé
à la fin des années 1830 d’édifier de part et d’autre de
la perspective centrale du jardin deux ailes symétriques
terminées par des pavillons - l’une pour les filles, l’autre
pour les garçons - chacune de trois étages carrés. Sous la



Extrait du P.L.U.



Vue axonométrique du site actuel (© Anyoji Beltrando).



Plan général du site, dressé en 1810 (Archives de l'APHP).



Perspective actuelle de l’avenue. Au premier plan, les constructions
de 1880. Au fond, la cour puis la chapelle du XVII^e siècle.



Vue de la cour d’honneur vers le sud. À droite, le noviciat du XVII^e
siècle, épaissi au XIX^e siècle. Au fond, l’aile sur rue du XIX^e siècle.



Vue actuelle de la buanderie désaffectée (1845).



Vue actuelle de la cour des services généraux et du bâtiment Robin
(1890).

maîtrise d'œuvre du même Gauthier, on édifie également la buanderie.

Le Second Empire n'entreprend que des travaux limités : l'architecte Théodore-François Labrousse reconstruit le clocher, agrandit légèrement les deux ailes de l'orphelinat et les relie à l'arrière du corps de logis principal de Gittard.

En revanche, la Troisième République modifie plus profondément l'hospice : l'élargissement de la rue Denfert-Rochereau (1889) impose la démolition des constructions à l'ancien alignement et la réduction des cours. La cour d'honneur est fermée par une grille sur mur et la cour de l'administration est diminuée et séparée de la rue par les nouveaux bâtiments de l'économet et des consultations extérieures. L'aile entre ces cours est reconstruite pour loger, sur deux étages carrés et un comble, la direction et les nourrices sédentaires, l'ensemble étant dû à Paul-Marie Gallois. La partie ouest du jardin est en partie occupée par divers pavillons, du même architecte, destinés à isoler les malades contagieux.

À la fin du XIX^e siècle et durant le premier tiers du XX^e siècle, l'hospice a connu une nouvelle mutation vers des activités plus spécifiquement médicales pour lesquelles la ville de Paris acquiert plusieurs propriétés afin de créer une troisième cour d'entrée contiguë à celle créée au cours des années 1880. À droite, un premier pavillon d'un étage dédié à la chirurgie orthopédique, dit « Jalaquier », compte huit chambres autour d'une salle d'opération éclairée par une verrière en toiture. Il est agrandi en 1922 avant d'être reconverti en pouponnière en 1927. À gauche, un dispensaire et les consultations de médecine externe sont abrités dans un autre pavillon bas, dit pavillon « Pasteur », construction préfabriquée présentant une structure apparente de bois. Il est bientôt agrandi pour la distribution de lait.

L'orientation pédiatrique et la médicalisation se poursuivent avec deux campagnes de modernisation, l'une au milieu des années 1930, l'autre entre 1950 et 1960. La première campagne se traduit par la construction d'une nouvelle maternité sur un plan en U dû à Félix Debat. La

partie centrale de deux étages sur rez-de-chaussée, est reliée par des corridors aux deux ailes d'un seul étage couvertes par des terrasses. Cet équipement moderne et fonctionnel est chauffé par une usine implantée dans la partie sud du jardin. L'ensemble est en béton armé et briques apparentes d'une mise en oeuvre savante.

Le plan en U de la maternité est reconduit, après la Seconde Guerre mondiale, pour une nouvelle clinique pédiatrique (nommée « Marcel Lelong ») avec amphithéâtre d'enseignement et radiologie, par Georges Mathy. Cet architecte relie également les deux ailes de l'orphelinat des années 1830 par un nouveau bâtiment à escalier central, élevé de trois étages, de facture caractéristique de la reconstruction.

Ces nouvelles constructions, bien que rompant la perspective qui organisait les jardins à l'arrière de l'ancien oratoire, en ont conservé la composition générale.

En 1962, la décision de séparer les fonctions hospitalières de celles relevant de l'aide sociale à l'enfance - l'ancien hospice et l'orphelinat - entraîne l'élaboration d'un

schéma directeur d'aménagement et la mise en chantier d'une nouvelle clinique complémentaire, confiée aux architectes André Larrousse et Marcel Desprez, elle aussi gagnée sur les ailes des années 1830, en vis-à-vis de la clinique élevée par Georges Mathy, le rez-de-chaussée s'étendant sur la cour délimitée par ces ailes. Cette nouvelle construction compte cinq étages revêtus de façades en murs rideaux, équipées de menuiseries en aluminium. Les mêmes architectes utilisent en 1966 le même registre pour ajouter à l'extrémité du site, sur la rue Boissonade accessible par un porche, un bâtiment de même hauteur destiné à des appartements de fonction, à des laboratoires et à une morgue.

Au milieu des années 1980, les architectes Joanna Fourquier et J. Filhol ont rassemblé des locaux techniques et des services généraux dans un bâtiment rectangulaire d'un étage sur sous-sol, cantonné de tours d'angles occupées par des escaliers, revêtu de briques et de pierre de parement. À la même époque, la clinique dite « Michel Rapine » est construite à l'alignement, sur un plan



Vue actuelle du pavillon des rubéoleux convalescents (architecte Paul-Marie Gallois, 1886).



Vue de la cour de la maternité Adolphe Pinard (Félix Debat, 1834).



Vue de l'aile ajoutée en 1970 pour clore la cour de la maternité (Larrousse et Desprez).



Vue de l'aile ajoutée entre les ailes de l'orphelinat (Larrousse et Desprez, 1963-1971).



Vue du revers du bâtiment de l'oratoire (Daniel Gittard, milieu du XVII^e siècle).



Vue de la chaufferie (Félix Debat, 1834).



Vue de la clinique « Marcel Lelong » (Georges Mathy, milieu des années 1950).



Vue du revers du bâtiment implanté 53, rue Boissonade (Larrousse et Desprez, fin des années 1960).

en L à l'emplacement du pavillon « Pasteur », par Jean Paul Mauduit et Philippe Alluin pour accueillir, sur trois plateaux ouverts grâce à une structure de poteaux et de poutres, les admissions et salles d'attente ainsi que des locaux d'archives. Fermée sur la rue mais ouverte sur une cour définie par son plan en U, cette clinique comprend aussi un centre de transfusion.

L'hôpital a fermé en 2011. Aujourd'hui, l'aménagement d'un éco-quartier doit regrouper logements libres et sociaux, équipements - dédiés à la petite enfance ou mutualisés - et locaux d'activité. Un espace vert doit également être aménagé.

Le choix a été fait, guidé par la présence de la protection PVP et par les avis rendus en pré-consultation par les architectes des bâtiments de France, de conserver essentiellement les constructions situées à l'alignement sur l'avenue - les cours « historiques » - à l'exception du bâtiment dit « Jalaguiet » et de la clinique « Rapine ».

À l'arrière, les objectifs de l'aménageur seraient atteints par la surélévation de la clinique pédiatrique des années

1950, (dite « Marcel Lelong ») et la conservation-transformation de la maternité des années 1930 reconvertie en équipement. Les autres constructions seraient démolies.

À leur place, conservant la trame viaire existante, des voies plantées formeraient une croix centrale délimitant quatre îlots de constructions ceinturés par une voie (pompiers et circulation lente) et élevés de 6 à 10 niveaux.

Les équipes de projets n'étant pas encore désignées, les deux premières demandes de permis de démolir, qui concernent des constructions en limite sud du terrain et le pavillon dit « Jalaguiet » à droite de l'entrée, ne sont pas encore accompagnées de permis de construire. Les schémas et vues perspectives disponibles sont à considérer, à ce stade, comme indicatifs de volumes simplement épannelés.

DISCUSSION

Plusieurs membres insistent sur l'intérêt patrimonial de la chaufferie avec sa cheminée et de la buanderie, qui

devraient être remplacées par des constructions neuves. Un membre suggère de construire plutôt en périphérie du site, ce qui permettrait à l'opération immobilière de rester viable économiquement et de conserver certains des immeubles actuels. Un autre membre souligne la nécessité de concevoir un projet architectural et urbanistique cohérent. Quelqu'un apprécie que le pétitionnaire propose un cheminement ouvert aux piétons depuis l'avenue Denfert-Rochereau jusqu'à la rue Boissonnade et tire profit de la trame viaire existante. L'adjointe à la Maire chargée du patrimoine souligne à son tour l'utilité de la visite effectuée par la CVP et, tout en reconnaissant la qualité architecturale de la chaufferie, s'interroge sur la possibilité d'un emploi de l'édifice. Un autre intervenant estime, quant à lui, qu'une reconversion de ce type de bâtiment industriel est tout à fait possible pour des usages à caractère associatif ou culturel. Quelqu'un s'inquiète de la disparition des noms de personnes que portent actuellement les

bâtiments hospitaliers et souhaitent leur conservation au titre de la mémoire. Un membre revient sur l'intérêt architectural de la buanderie et juge que son utilisation pour de nouvelles activités ne poserait pas de graves difficultés. Il estime que la conservation de ce bâtiment, comme celle de la chaufferie, serait également un atout pour le projet. Un autre partage cette idée et estime, qu'en cas de reconstruction, il est indispensable que les bâtiments neufs adoptent un caractère voisin de celui des constructions démolies et respectent la cohérence architecturale du site, même si un des objectifs du projet est d'en densifier l'occupation. Plusieurs membres demandent enfin que le pétitionnaire confirme la conservation du cèdre remarquable présent à proximité du bâtiment Lelong.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M.



Vue du bâtiment des services techniques (Fourquier et Filhol, 1985).



Vue des vacheries, laiteries, dont le permis de démolir est déposé (Charles-François Viel, 1807-1821).



Vue du bâtiment des admissions et archives dit « Rapine » depuis l'avenue (Mauduit et Alluin, 1985).



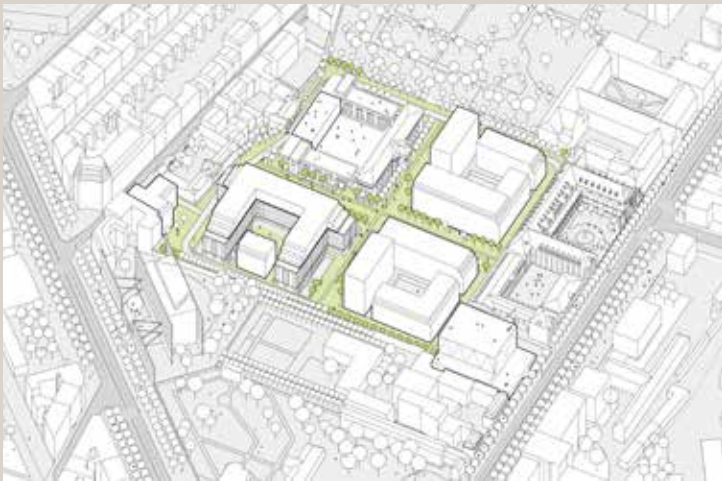
Vue des vacheries, laiteries, dont le permis de démolir est déposé (Charles-François Viel, 1807-1821).



Plan schématique présentant les fondements du projet (© Anyoji Beltrando).



Vue actuelle de la croisée centrale (© Anyoji Beltrando).



Vue axonométrique du site présentant en vert les aménagements paysagers projetés (© Anyoji Beltrando).



Vue projetée de la croisée centrale (© Anyoji Beltrando).

Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul. Après avoir visité le site et entendu sur place les explications du Directeur Général de la société Paris-Batignolles Aménagement et de l'architecte urbaniste de l'opération, la Commission demande que soient conservés l'ancienne buanderie et le bâtiment de la chaufferie avec sa cheminée, en raison du rôle particulier qu'ont joué ces édifices techniques dans la bonne marche de l'hôpital et de la disparition rapide de ces petites architectures de service qui ont utilisé les codes du style classique pour se montrer. Elle souligne que leur préservation répondrait par ailleurs à l'objectif de valorisation du patrimoine hospitalier affiché par l'aménageur. La Commission s'inquiète par ailleurs du devenir du grand cèdre qui ouvre aujourd'hui la cour en U du bâtiment Le-long et souhaite obtenir l'assurance de sa conservation.

SOURCES
- GRAHAL, *Hôpital Saint-Vincent-de-Paul (72-86 avenue Denfert-Rocherou / 51-53 rue Boissonade, Paris 14e). Étude historique et documentaire*, juin 2013.

[6, avenue du Mahatma Gandhi (16^e arr.)]

Modernisation de l'ancien musée des Arts et Traditions populaires

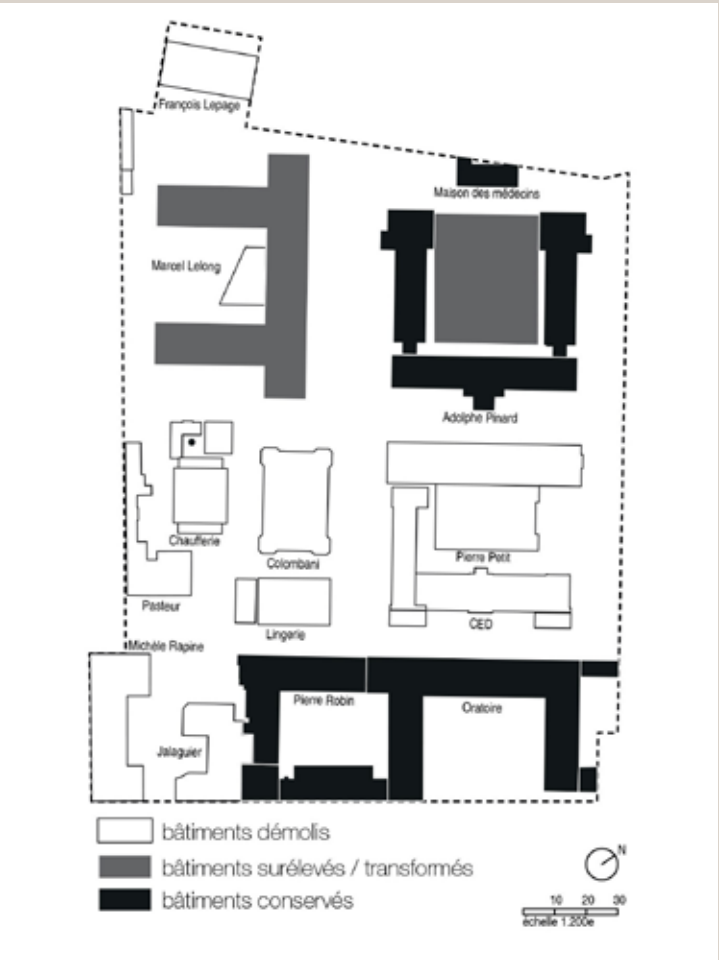
Pétitionnaire : M. Christian REYNE
L.V.M.H.
PC 075 116 17 V 0016
Dossier déposé le 08/03/2017.
Fin du délai d'instruction : 14/02/2018.

« Réhabilitation du Musée National des Arts et Traditions Populaires avec démolition partielle des planchers et façades du bâtiment socle afin de créer 2 passages vitrés le long de la tour, modification de l'ensemble des façades, pose d'une marquise côté rue du Mahatma Gandhi, création de verrières en toitures, d'un 3^e niveau de sous-sol, modification des circulations verticales avec création d'escaliers dans des extensions vitrées sur un pignon de la tour et le long de la grande salle et réaménagement

des abords.
SHON démolie : 4963 m² ; SHON créée : 1553 m². »

PROTECTION
Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ
- Séance du 3 mai 2007 : pas de résolution.
- Séance du 28 juin 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de l'ancien musée national des arts et traditions populaires. La commission s'étonne de l'importance des



Plan du site présentant les modifications et démolitions projetées (© Anyoji Beltrando).



Vue actuelle de la maternité (© Clément Guillaume).



Vue projetée de la maternité (© Anyoji Beltrando).



Extrait du PLU.



Vue de la façade sud et ouest lors du chantier (© IFA).



Vue du bâtiment depuis l'avenue dans les années 1970 (© IFA).

modifications apportées au bâtiment dont certaines lui semblent contredire l'expression architecturale de Jean Dubuisson (démolitions, césures des volumes, transformation complète des façades). Elle appelle à un plus grand respect de l'original et demande pour cela l'ouverture d'un dialogue avec les porteurs du projet. »

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU 7 NOVEMBRE 2017

Thomas Dubuisson (agence SEARCH) expose la philosophie générale du projet. Il ne s'agit pas, souligne-t-il, de réhabiliter le bâtiment en T inversé construit par Jean Dubuisson pour abriter l'ancien musée des arts et traditions populaires mais d'en réinventer l'image pour de nouvelles fonctions sans en modifier les principes de base.

Il énumère ensuite les principaux points du programme :

- Réhabiliter l'espace public au sud de l'édifice du côté de l'avenue du Mahatma Gandhi.

La longue rampe de livraison établie parallèlement au

bâtiment sera fermée et déplacée sur le côté afin de créer un espace planté qui annoncera le jardin d'acclimatation établi à l'arrière. L'architecte évoque l'idée de faire du trottoir jusqu'à la Fondation Louis Vuitton, située plus loin dans l'avenue, une promenade culturelle

- Créer des transparences, le bâtiment étant perçu comme faisant écran entre l'avenue et le jardin.

Deux passages traversants entièrement vitrés et dissociant la tour de son socle seront ouverts de part et d'autre de celle-ci. Ils donneront vue sur le jardin et permettront de le rejoindre directement. L'auvent abritant la séquence d'entrée précédant le grand hall sera vitré (aujourd'hui aveugle).

- Dans l'aile est du socle, le plancher du R-1 sera démoli laissant la place à un niveau double hauteur éclairé par une verrière établie en toiture. La possibilité d'en ouvrir l'extrémité sur le jardin est à l'étude.

- Rendre la perception de la tour la plus immatérielle possible.

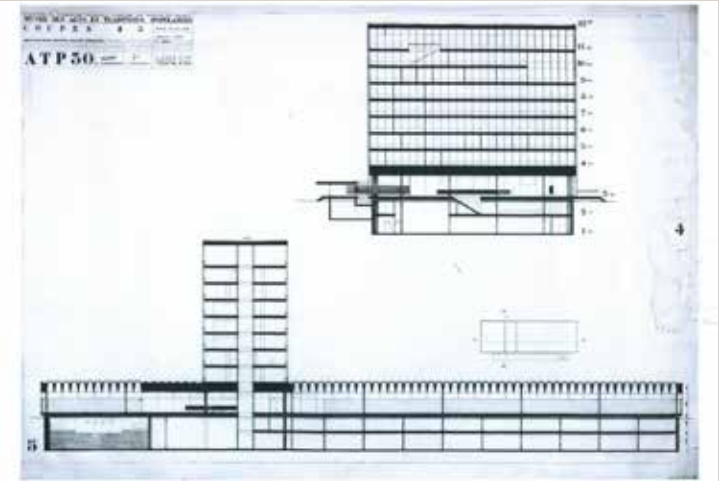
Toutes les façades seront remplacées par des vitrages clairs dont l'aspect fini est à l'étude (sérigraphie locale ou autre traitement..) rendant notamment visible la structure du pignon sud aujourd'hui cachée. Un nouvel escalier vitré, double, de type « Chambord » sera accolé au pignon nord. La trame actuelle qui subdivise les façades ouest et est sera conservée dans son principe mais les lames verticales formant brise soleil, aujourd'hui en aluminium et jugées peu efficaces, seront en verre. Le nouveau vitrage, à double peau, sera isolant, chaque paroi étant dotée d'un ouvrant. Un système de protection solaire sera installé dans l'épaisseur.

Le bâtiment, actuellement en cours de désamiantage, est entièrement curé. Tout le second œuvre a disparu et en particulier la tablette-écritoire en bois exotique qui s'appuyait sur les poteaux séparant les anciennes baies et courrait en continu au revers de la façade.

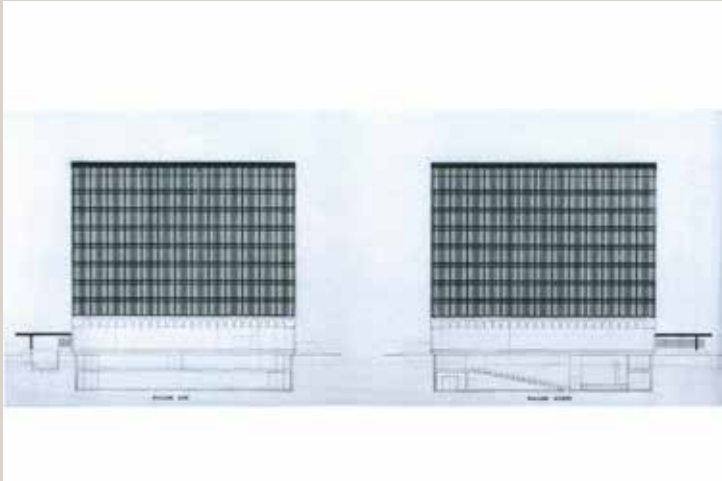
PRÉSENTATION DU 28 JUIN 2017

Créé par le ministère de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front populaire le 1^{er} mai 1937, le musée des Arts et Traditions populaires est dans un premier temps abrité au nouveau palais de Chaillot face au musée de l'Homme dont provient le premier noyau de ses collections. Georges Henri Rivière, qui est à l'initiative de cette nouvelle institution destinée à documenter les cultures régionales françaises, songe à rassembler et à présenter des objets supports de coutumes et traditions ainsi que des documents graphiques et sonores. Rapidement à l'étroit à Chaillot, le musée demande un nouveau site et Rivière, influencé par la conception scandinave des musées de ce type, songe un temps à un établissement ouvert, placé dans un parc permettant des manifestations muséales de plein air.

Le site du jardin d'acclimatation est choisi et, après étude d'un chapelet de « dix maisons des provinces françaises », le principe d'un bâtiment unique pour un



Coupes transversale et longitudinale, 14 janvier 1957 (© IFA).



Élévations est et ouest, vers 1957 (© IFA).



Vue du hall d'accueil, , vers 1970 (© IFA).



Vue d'une baie depuis l'intérieur et détail des montants verticaux formant brise-soleil (© Gehry & partners et Agence Search).



Vue de l'aménagement de la terrasse sous l'auvent, vers 1970 (© IFA)



Vue de l'auvent depuis l'avenue, vers 1970 (© IFA).



Ci-contre : vues récentes des façades et de l'aménagement intérieur (© Gehry & partners et Agence Search).

musée-laboratoire est retenu. En 1952, un accord prévoit que la Ville cède à bail pour 30 ans un terrain de 5700 m² à l'État qui se charge de construire. Si le programme est ambitieux (salles, galeries d'expositions et un auditorium de 800 places), c'est surtout un nouveau regard sur la présentation des collections qui va guider la conception du nouveau musée. Les conservateurs attendent désormais protection des œuvres vis-à-vis de la lumière extérieure mais éclairage artificiel maîtrisé des vitrines en galeries, flexibilité au dedans mais lisibilité immédiate des fonctions depuis le dehors.

Le projet est confié en 1953 à Jean Dubuisson, élève de Pontremoli, premier grand prix de Rome et ancien pensionnaire de la Villa Médicis, architecte des bâtiments civils et palais nationaux. Dubuisson vient alors de rallier le mouvement moderne (il participe aux CIAM en 1952), et s'intéresse à l'industrialisation de la construction. Avec Michel Jausserand, il propose une première esquisse à deux corps de bâtiments où se lisent les deux

fonctions de l'équipement : un parallélépipède de huit niveaux abrite la conservation et la recherche à l'extrémité d'un socle plat ouvert au public. La difficulté de mettre en communication ces deux entités fait bientôt renoncer à ce parti auquel est préférée la superposition des mêmes fonctions sous la forme, en T inversé, d'une tour posée sur un long volume horizontal.

Le projet définitif est arrêté en 1957 mais sa construction qui débute en 1960 dure, au fil d'hésitations programmatiques, jusqu'au début des années 1970.

L'expression architecturale est inspirée des plus célèbres réalisations du style international, comme la Lever House de Gordon Bunshaft ou encore la Neue Nationalgalerie à Berlin de Ludwig Mies Van der Rohe, achevée en 1968 mais inspirée par des recherches des années 1950.

Dans le projet définitif le volume vertical est enveloppé de murs rideaux pour les grands côtés ouverts et, pour les petits côtés aveugles, de plaques de verre de parement d'un dessin comparable donnant à la tour l'aspect

rigoureux d'un prisme aux quatre faces équivalentes. La trame qui subdivise ces murs rideaux, absente des premières esquisses, peut être rapprochée du dessin qui a fait date, conçus au même moment (1962) par le même architecte pour sa grande opération du boulevard Pasteur. Cette tour accueille la conservation, les laboratoires et les bureaux de l'institution sur huit niveaux de 400 m² chacun. L'aménagement des plateaux présente des caractéristiques propres au travail de Jean Dubuisson : vitrages toute hauteur, séparés par des poteaux où s'appuie des tablettes-écrivitoires menuisées. Cette tour est posée sur un socle public opaque formé d'une charpente métallique sans point porteur intérieur dédié à un hall d'accueil traversant, à une salle de conférences et à la présentation des collections dans dix grandes zones séparées par des cloisons amovibles.

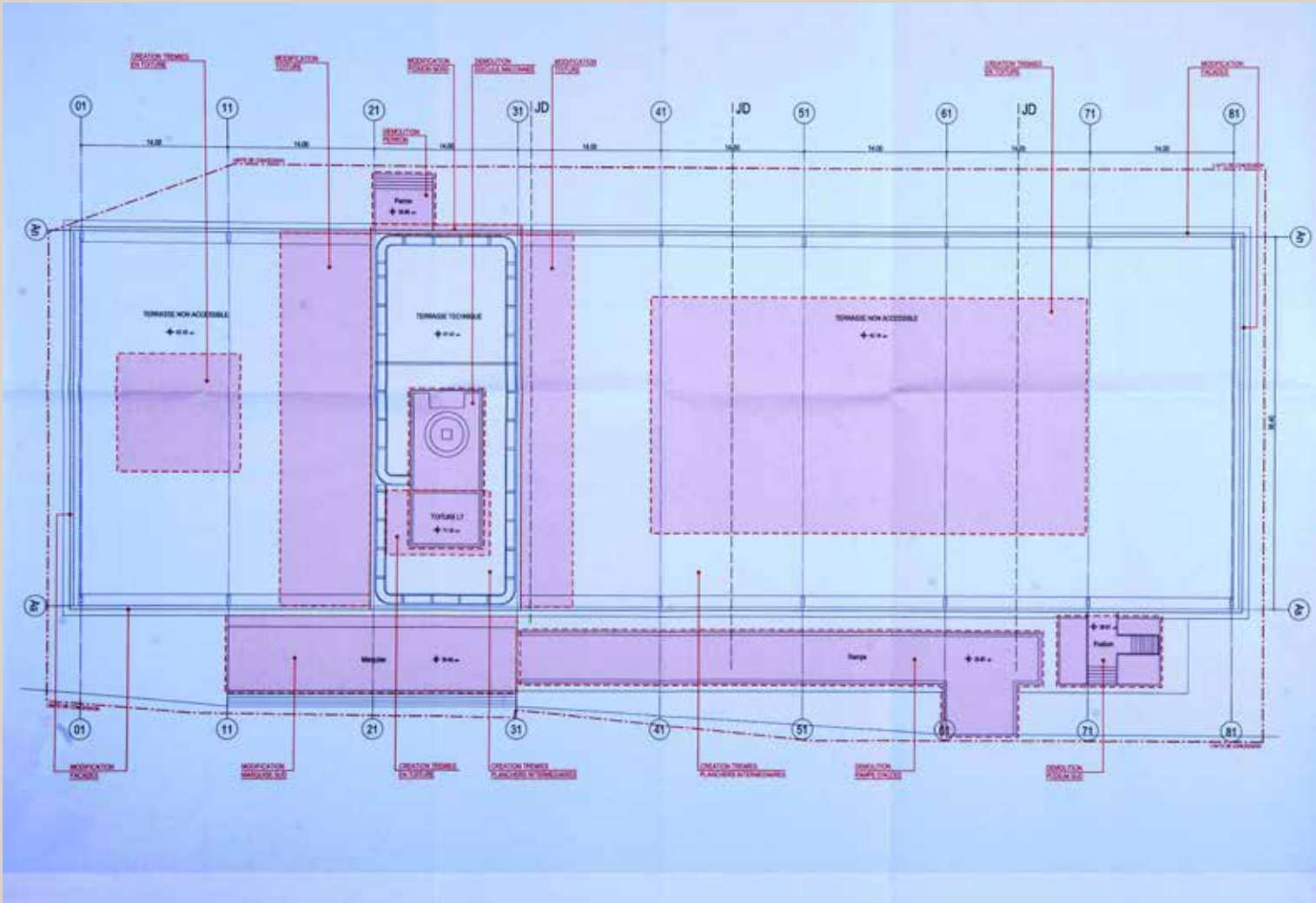
Au-dessous, l'infrastructure du socle de béton compte deux niveaux desservis par une longue rampe de livraison. Un premier sous-sol semi-public - le musée

d'études - abrite une cafétéria et un auditorium en gradins de 400 places destiné aux représentations théâtrales et aux conférences. Le deuxième sous-sol est occupé par les réserves.

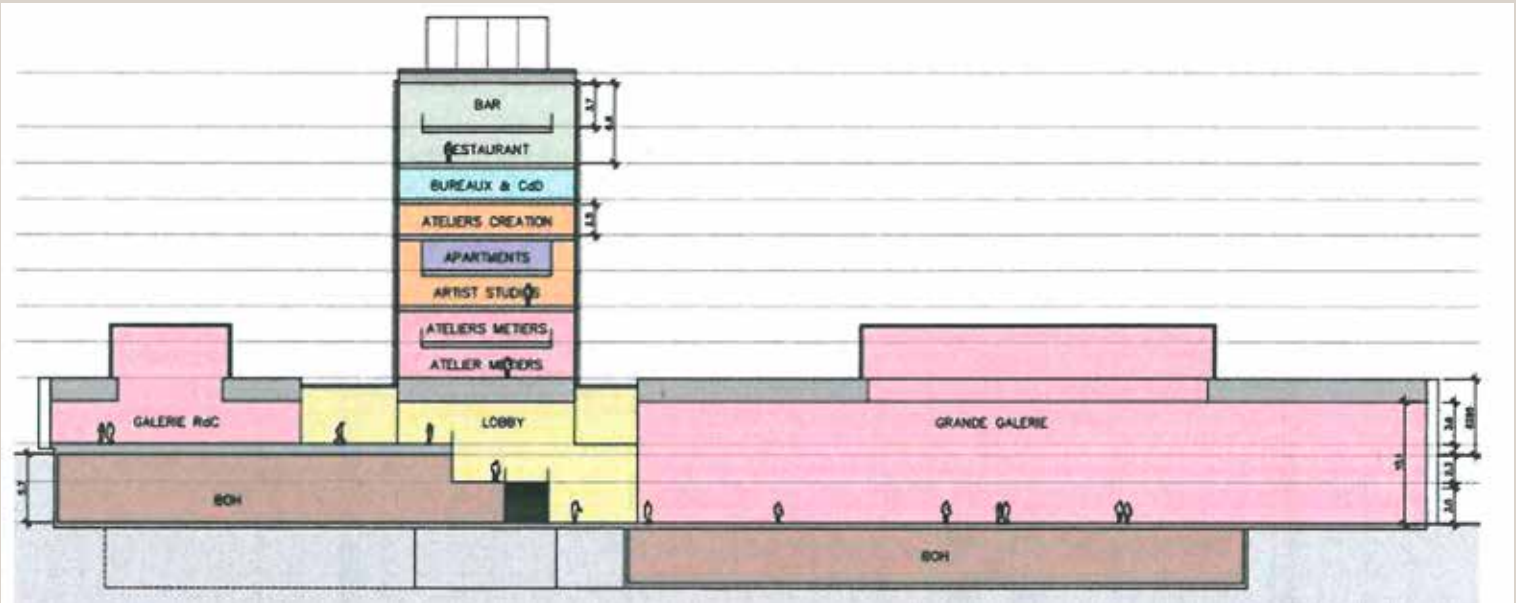
Le choix des matériaux, qui subsistent, est en accord avec les principes de la conception : raffiné et fonctionnel. Sols de marbre et d'ardoise, parois de bois de teck, lisses ou rainurés pour les façades du socle, panneaux vitrés toute hauteur de la tour, de même que les poignées des portes du grand hall dues à Martha Pan.

Le concept d'écomusée a progressivement détourné l'attention de ce musée qui a fermé ses portes au public en 2005 avant d'être désaffecté en 2013. Les collections ont été transportées à Marseille au Musée des Civilisations de la Méditerranée.

Le projet vise aujourd'hui à inclure l'édifice dans un pôle culturel pluridisciplinaire fonctionnant en lien avec les deux autres institutions voisines exploitées par le groupe LVMH : le jardin d'acclimatation et la fondation construite



Plan masse des constructions dont la démolition est projetée (© Gehry & partners et Agence Search).



Présentation schématique des nouveaux usages du projet (© Gehry & partners et Agence Search).

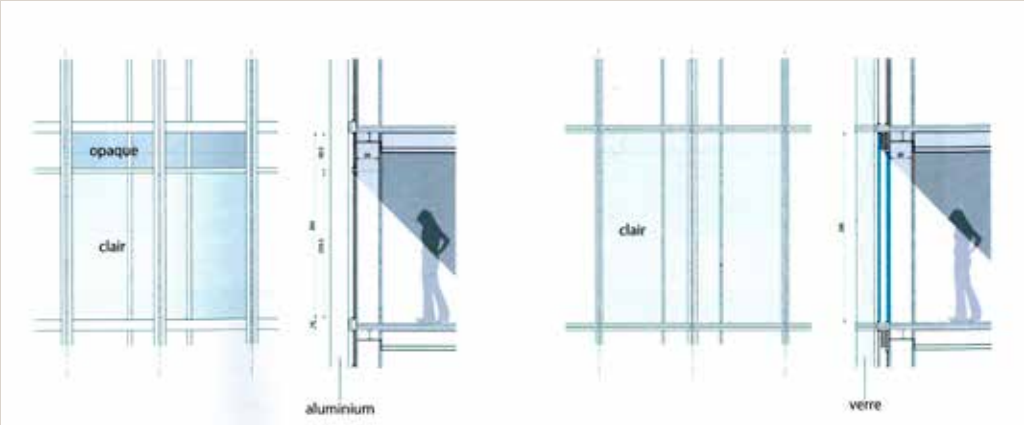


Schéma présentant la mise en place de la double peau en verre des façades de la tour (à gauche, état existant, à droite, état projeté) (© Gehry & partners et Agence Search).

par Franck Gehry à laquelle l'ancien musée, jugé daté et à l'architecture trop intériorisée ne s'accorderait pas. Il est envisagé pour ouvrir visuellement le musée de le décomposer en trois volumes disjoints, la tour étant isolée du socle, au droit de l'entrée, par des passages vitrés entre l'avenue et le jardin d'acclimatation. L'éclairage naturel du socle serait complété par l'installation de verrières en toiture, ce socle devant accueillir deux grandes salles, l'une polyvalente pour des manifestations culturelles ou sportives, l'autre plus petite pour des colloques. Le remplacement de toutes les façades par des vitrages clairs permettrait de donner à voir notamment la structure porteuse du pignon sud de la tour. Un nouvel escalier vitré serait accolé à l'autre pignon de la tour, notamment pour la desserte d'un restaurant.

DISCUSSION

Un membre rappelle le caractère emblématique du bâtiment, bien qu'il ne bénéficie d'aucune protection,

et souligne l'importance de l'écriture architecturale de Jean Dubuisson qui trouve ici un exemple remarquable. Il regrette que le projet ne tienne aucun compte de l'existant dont il modifie radicalement la composition. Un autre membre rapporte à la Commission qu'au cours d'une journée d'études organisée à l'INHA autour du devenir de ce bâtiment, plusieurs intervenants avaient insisté sur les possibilités de reconversion et de préservation dont il pourrait être l'objet. Il déplore également que le projet envisage la démolition de la quasi-totalité de l'enveloppe de l'édifice et transforme fortement son ossature. Pour éviter la prolifération de ce type d'opération, un membre, soutenu par l'ensemble de la Commission, réclame l'émergence d'une politique volontariste visant à sauvegarder le patrimoine remarquable du XX^e siècle.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M.

Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion de l'ancien musée des arts et traditions populaires. Après avoir constaté sur place l'élimination déjà en cours de l'ameublement intérieur dessiné par Jean Dubuisson, la Commission ne peut que regretter la réalisation d'un projet qui a pour premier objectif de transformer radicalement l'expression architecturale du bâtiment et déplore que cet édifice, qui a joué un rôle essentiel dans le développement des musées d'ethnographie à travers le monde, n'ait pas été protégé en temps voulu.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Centre d'archives de l'I.F.A. : 224 lfa 525, 526, 1003/5 et 3063.
- Élise Guillerme, *Jean Dubuisson*, Paris, Éd. du Patrimoine, 2011.
- Élise Guillerme, « Le musée des Arts et Traditions populaires : la naissance d'une muséologie moderne », *AMC*, n° 214, avril 2012, p. 77-86.



Maquette du projet depuis l'avenue montrant la tour dissociée du socle et les verrières en toitures (© Gehry & partners et Agence Search).



Vue récente du bâtiment depuis le jardin d'acclimatation (© Gehry & partners et Agence Search).



Vue artistique du projet depuis le jardin d'acclimatation (© Gehry & partners et Agence Search).



Vue actuelle depuis le jardin d'acclimatation.



Vue artistique du projet depuis le jardin d'acclimatation (© Gehry & partners et Agence Search).



Vue artistique du nouveau parvis piéton (© Gehry & partners et Agence Search).



Vue artistique du projet depuis l'avenue du Mahatma Gandhi (© Gehry & partners et Agence Search).

[7, rue de Marignan (08^e arr.)]

Réaménagement d'un hôtel particulier du Second Empire

Pétitionnaire : Mme DE LA ROCHEFOUCAULD

PC 075 108 17 V 0016

Dossier déposé le 07/04/2017.

Fin du délai d'instruction le 20/12/2017.

« Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol avec changement de destination en commerce à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue et cour, démolition de l'appentis dans la cour, extension du sous-sol pour création d'une piscine, surélévation de 1 étage avec toiture-terrasse accessible dans la cour et en fond de parcelle, déplacement des escaliers et installation d'ascenseurs, modification des baies à rez-de-chaussée, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour, végétalisation du mur mitoyen et réfection du pavage de la cour.

SHON supprimée : 38 m² ; SHON créée : 280 m² ; surface du terrain : 513 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'hôtel particulier situé au n° 7 de la rue Marignan est édifié peu après le percement de cette rue en 1858 par une compagnie immobilière anonyme responsable de la construction de plusieurs autres immeubles dans le quartier. En 1863 l'hôtel est vendu à Marguerite de Choiseuil d'Aillencourt, marquise de Quinsonnas, qui en sera la propriétaire jusqu'en 1891. Double en profondeur, il se compose alors d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée,

de deux étages carrés et d'un troisième étage mansardé, et possède une façade de cinq travées richement décorée. Une aile de même hauteur se développe à droite en retour d'équerre et donne sur une cour à laquelle on accède depuis la rue par une porte cochère et un passage orné de colonnes. Au fond de la cour se trouve une petite construction élevée d'un simple rez-de-chaussée qui servait anciennement de sellerie et a été par la suite transformée en remise. Au moment de sa construction, l'édifice a été disposé pour accueillir deux grands appartements dont les décors néo-XVIII^e ont été conservés. Les locaux sont alors desservis par deux escaliers tournants et sont éclairés au moyen d'une courette située dans le retour.

L'hôtel particulier est vendu en 1891 au comte de Talhouët-Roy avant d'être acquis par la famille Dauphin-La Rochefoucauld ; dès lors il se transmet de génération en génération. Des travaux de réaménagement intérieur ont lieu dans les années 1980 en vue de la création de cinq appartements destinés aux différents membres de

la famille. Ces interventions, qui ont modifié les circulations verticales (trois nouveaux escaliers sont installés) et provoqué la création de nouvelles cloisons, n'ont toutefois pas altéré la structure originale de l'édifice.

Le propriétaire prévoit aujourd'hui une rénovation de l'ensemble de l'hôtel. Il envisage de transformer une partie du rez-de-chaussée en locaux de commerce, ce qui entraînerait un agrandissement des ouvertures en façade du côté de la rue et de la cour. Le reste de l'édifice serait également réaménagé pour y créer quatre appartements destinés à accueillir les différents membres de la famille du propriétaire de l'immeuble (une habitation sur trois niveaux côté rue et trois appartements dans l'aile en retour). Ces remaniements provoqueraient à tous les étages de nombreuses démolitions de planchers et de murs porteurs, ainsi que la modification des liaisons verticales – notamment avec l'installation d'un ascenseur et la suppression de l'un des escaliers d'origine. Le propriétaire envisage également d'agrandir et de réaménager le niveau de sous-sol pour la réalisation



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du passage orné de colonnes.



Vue actuelle de l'escalier principal situé dans l'aile en retour.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle d'un décor néo-XVIII^e d'une chambre.



Vue actuelle d'une chambre et de son décor de boiseries.



Vue actuelle de l'escalier principal.

d’une piscine, d’un home cinéma, d’une chapelle et d’un hammam destinés à l’usage des résidents. L’ancienne sellerie dans la cour serait également démolie et la partie de l’aile située en bout de parcelle serait surélevée d’un étage et d’une terrasse végétalisée.

DISCUSSION

Plusieurs membres s’interrogent sur la pertinence des modifications apportées aux baies du rez-de-chaussée sur rue et en rejettent le principe. L’un d’eux juge particulièrement inacceptables la modification de la proportion des ouvertures et l’intrusion d’une fausse modénature destinée à masquer les transformations. Certains s’interrogent par ailleurs sur le percement du mur de refend au départ de l’escalier principal destiné à créer un nouveau cheminement et souhaiteraient encourager le pétitionnaire à trouver une autre solution. La majorité des membres de la Commission estime cependant que ce percement n’affecte pas directement la cage d’escalier et l’espace du hall.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement d’un hôtel particulier établi le long de la rue Margnan dès son percement en 1858.

La Commission, constatant que la façade sur rue de cet immeuble haussmannien n’a connu aucune modification depuis sa construction, demande, qu’en dépit de la transformation des logements du rez-de-chaussée en boutiques voulue par le programme, les baies extérieures des anciens logements ne soient pas modifiées et conservent leurs fenêtres en bois équipées de persiennes présentes à tous les niveaux.

SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 1473 ; D³P⁴ 698 et 699 ; DQ¹⁸ 538, 552 et 1349.
- Archives nationales : MC/ET/LXXIII/1493 (10 juillet 1863) ; MC/ET/XXIV/1515 (4 avril 1891).

[24, avenue de New York et 1, rue de la Manutention (16^e arr.)]

Surélévation de la verrière d’un hôtel construit par Paul Boeswillwald

Pétitionnaire : M. Richard MILLE
SNC NEWYORK-TOKYO
PC 075 116 17 V 0039
Dossier déposé le 08/06/2017.
Fin du délai d’instruction : dossier incomplet.

« Réhabilitation d’un bâtiment de bureau de 2 étages sur 2 niveau de sous-sol et d’un bâtiment d’habitation en fond de parcelle avec réfection des toitures, surélévation et modification de la verrière du bâtiment sur rue et remplacement de l’ensemble des menuiseries extérieures. SHON créée : 64 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Ancien hôtel Hély d’Oisel puis de Fraguier construit par l’architecte Paul Boeswillwald en 1892. Il est entièrement organisé autour d’une cage d’escalier et comporte un salon de musique. Il abrite la délégation générale à la langue française. »

PRÉSENTATION

L’immeuble, situé à l’angle de l’avenue de New York et de la rue de la Manutention, a été construit en 1892 par l’architecte Paul Boeswillwald (1844-1931), membre de la Commission des Monuments Historiques, architecte diocésain et enseignant à l’École des beaux-arts, à l’usage d’habitation pour le notable Étienne Émile Hély d’Oissel, inspecteur des finances et Chevalier de la



Vue actuelle de la façade de l’aile en retour.



Vue actuelle de la cour et de la remise située en fond de parcelle.



Vue actuelle de la façade sur cour du bâtiment principal.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment à l’angle de l’avenue de New-York et de la rue de la Manutention.



Vue actuelle de la façade, côté rue de la Manutention.

Légion d’honneur qui avait acheté le terrain en 1891 dans cette partie de la ville encore peu bâtie. L’édifice principal se compose alors d’un sous-sol, d’un rez-de-chaussée et de trois étages ; l’entrée de l’immeuble, soulignée par une marquise, se fait en traversant la cour donnant sur la rue de la Manutention et au fond de laquelle se trouve la maison du gardien. Précédée d’un vestibule, la cage d’escalier occupe le cœur de l’hôtel. L’espace est surmonté d’une vaste verrière. La circulation verticale et les dégagements par des paliers de forme rectiligne et courbe sont assurés par un escalier ovale latéral. Aucune transformation remarquable n’est réalisée avant la fin des années 1980, époque à laquelle l’immeuble est modifié pour accueillir des bureaux de différents services de la Délégation générale à la langue française, entre 1990-2000, puis de la Commission d’indemnisation des victimes de spoliations pendant l’occupation, entre 2000-2015. Cet aménagement de l’architecte Pierre Ja-

quet inclut la mise en place d’un ascenseur, la réalisation ou modification des sanitaires, la création des cloisonnements, la modification du système de chauffage ainsi que la création d’un autre niveau de sous-sol. La société pétitionnaire dépose à présent un permis de construire concernant la réhabilitation de l’immeuble. Celui-ci propose, au-delà du remplacement de l’ensemble des menuiseries existantes, la dépose de la verrière et de la toiture. Une terrasse accessible devant être créée, il est envisagé de poursuivre l’escalier et de le faire aboutir à une rampe traversant l’ensemble de l’espace vide et desservant la terrasse. Ces transformations impliqueraient dès lors la réalisation d’un nouveau volume en surélévation conçu en menuiserie d’acier et entièrement vitré.

DISCUSSION

Un membre s’inquiète de la visibilité depuis la rue de la surélévation vitrée, dont le dessin est jugé trop

contemporain, tandis qu’un autre regrette la faible qualité de la proposition. Quelqu’un proteste par ailleurs contre le remplacement des menuiseries à petits bois des fenêtres sur rue, caractéristiques des constructions de la fin du XIX^e siècle, et demande que le dessin actuel des baies soit respecté. Cette analyse est partagée par l’ensemble des membres de la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de rénovation intérieure et de modification de la verrière de toiture d’un hôtel particulier construit par Paul Boeswillwald, protégé au P.L.U. La Commission s’oppose à l’installation en terrasse d’un volume vitré accessible grâce à un prolongement de l’escalier intérieur, qui aurait pour conséquence la démolition de la double verrière d’origine caractéristique du

dispositif d’éclairage zénithal des hôtels particuliers de la fin du XIX^e siècle. La Commission demande par ailleurs la conservation des menuiseries à petit bois des fenêtres sur rue dont la finesse, qui accompagnait l’agrandissement des parties vitrées, favorisait dans ce type de logement l’éclairage intérieur des pièces.

SOURCES

- Chloé Demonet, *Hôtel particulier 24, avenue de New York, Paris – Étude historique*, mai 2017.



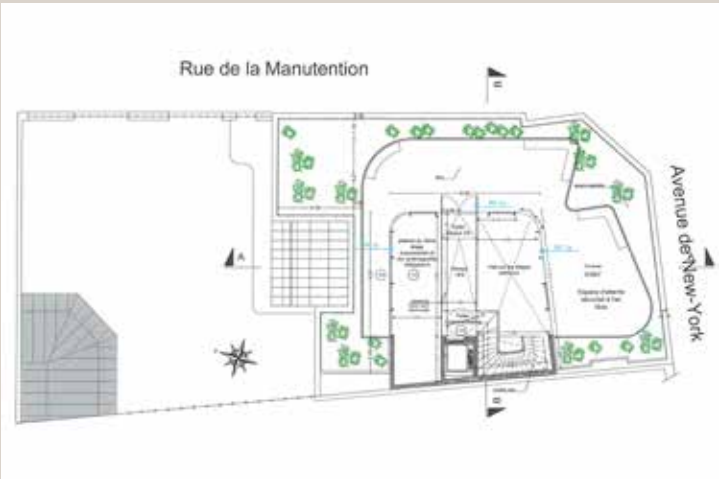
Vue actuelle de la verrière.



Vue de la toiture existante.



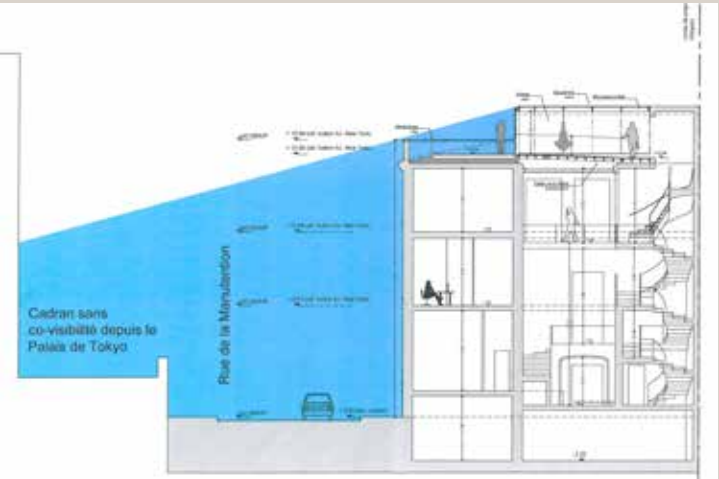
Vue actuelle de la cage d’escalier.



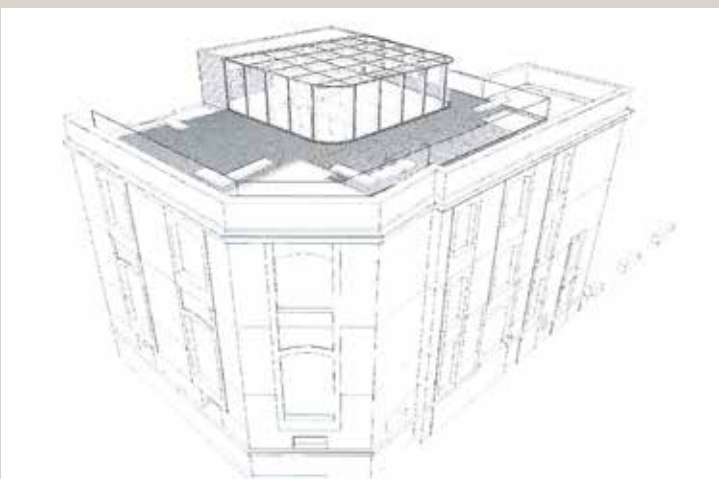
Plan projeté de la terrasse (© Patrick Le Priol).



Élévation projetée de la façade sur la rue de la Manutention (© Patrick Le Priol).



Coupe longitudinale projetée présentant la surélévation et le prolongement de l’escalier (© Patrick Le Priol).



Vue 3D de la terrasse accessible aux piétons dans son état projeté (© Patrick Le Priol).

[5, rue de l'Armorique (15^e arr.)]

Démolition totale d'un hôtel particulier de la fin du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. Jean-François LE LAY

SAS FRANCO SUISSE BATIMENT

PC 075 115 17 V0049

Dossier déposé le 27/07/2017.

Fin du délai d'instruction le 27/02/2018.

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 9 étages (30 logements créés) sur deux niveaux de sous-sol à usage de stationnement (16 places) avec création d'une terrasse végétalisée en toiture après démolition d'un ensemble immobilier.

SHON démolie : 503 m² ; SHON créée : 2038 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 26 avril 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'extension d'un hôtel particulier construit en 1896 sur une parcelle donnant à l'arrière sur le boulevard Pasteur.

La commission estime qu'une telle opération, qui amputerait de moitié l'hôtel, démolirait sa charpente et sa façade arrière, et grefferait sur le moignon conservé une construction neuve élevée à plein gabarit n'est pas acceptable et que, si un tel projet perdurait, elle s'y opposerait avec force. »

PRÉSENTATION

Cet ancien hôtel particulier à usage familial a été édifié entre 1895 et 1896 par Ernest Gente, actif à Paris entre 1894 et 1900, et architecte de quelques immeubles de rapport et hôtels particuliers construits dans les 17^e et 18^e arrondissements. Du côté du boulevard Pasteur, la parcelle a été réduite par l'élargissement de la voie effectué entre 1941 et 1951. Les murs pignons de l'adresse sont de ce côté-là défraîchis. En revanche, sur la rue de l'Armorique, l'hôtel, élevé d'un étage et comble sur rez-de-chaussée, présente une façade en pierre de taille soigneusement travaillée avec corniche à modillons, frontons et soubassement à refends. La façade côté cour montre un rez-de-chaussée imposant à lignes de refends. Le niveau supérieur est marqué de lignes horizontales où l'alternance de la pierre et de la brique crée un effet de bichromie. La cage d'escalier ouvre en rez-de-chaussée par une baie à double hauteur qui interrompt un bandeau selon un dispositif peu commun. Une aile en retour d'un

étage servant de remise et son vis-à-vis, un bâtiment annexe d'un étage qui abritait les écuries, complètent la composition. Les deux constructions sont reliées entre elles par une structure en bois et métal à verrière zénithale.

L'hôtel est resté dans la même famille depuis son édification et a conservé la majeure partie de ses distributions et décors d'origine. Les salons du rez-de-chaussée sont d'une grande qualité. Papiers-peints, lambris, mobilier donnent le sentiment d'entrer dans une *period room* du tournant du siècle dernier. Vitraux Art nouveau et cheminées sont encore en place à tous les étages. Seuls les combles du bâtiment principal et une partie des ailes ont été rehaussés dans les années 1980, et l'entrée du garage a été épaissie et reprise. En ce qui concerne l'hôtel lui-même, la charpente a été relevée sur la moitié de sa profondeur côté cour, sans que cela soit perceptible depuis la rue. La Commission du Vieux Paris avait d'ailleurs signalé l'intérêt de ce « petit hôtel



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis la rue de l'Armorique.



Vue de la façade arrière sur cour.



Vue de l'aile en retour gauche et de la verrière de liaison.



Extrait du plan cadastral de 1892 (Archives de Paris).



Vue actuelle depuis le boulevard Pasteur.



Vue du salon au rez-de-chaussée.



Vue de la salle à manger en enfilade avec le salon.

particulier d'architecture assez soignée » lors d'une instruction en 1986.

L'adresse a été vue en faisabilité en avril dernier et le projet a fait l'objet d'un vœu d'opposition. L'acquéreur envisageait alors de surélever l'hôtel de 4 étages carrés et d'un nouveau comble. L'actuelle séquence d'entrée ainsi que l'enfilade des pièces principales donnant sur la rue étaient, seules, conservées, toutes les autres constructions présentes sur la parcelle ainsi que l'arrière de l'hôtel étant démolis. Le nouveau projet est encore plus destructeur que le précédent puisqu'il suppose la destruction de la totalité des bâtiments.

DISCUSSION

Le président informe la Commission que le projet a reçu un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France et de la mairie concernée. Au vu des éléments présentés, les membres rejettent fermement et unanimement le projet de démolition de cet hôtel particulier du XIX^e

siècle. Ils demandent par ailleurs qu'il bénéficie d'une protection au titre du P.L.U.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un hôtel particulier de la fin du XIX^e siècle. La Commission a précédemment repoussé, en faisabilité, un projet de transformation et de surélévation de cet hôtel et s'oppose avec la même fermeté à la demande actuelle de démolition totale.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 138 ; 1178W 3098 ; 1785W 89 ; 3589W 82.

[55-57, rue Rébeval et 1, cité Jandelle (19^e arr.)]

Réhabilitation et isolation thermique d'une ancienne maison à loyer

Pétitionnaire : Mme Hélène SCHWOERER

PARIS HABITAT OPH

PC 075 119 17 V 0024

Dossier déposé le 10/07/2017.

Fin du délai d'instruction le 24/01/2018.

« Réhabilitation de 3 bâtiments de R+3 à R+4, à usage d'habitation (12 logements sociaux) et de commerce à rez-de-chaussée avec ravalement de l'ensemble des façades et pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur cour principale et sur bâtiment C, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection de l'ensemble des couvertures avec modification de la volumétrie de celle du bâtiment C et démolition d'un appentis et des toilettes communes sur cour du bâtiment A sur

cour.

SHON supprimée : 46 m² ; SHON créée : 21 m² . »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Maison à loyer d'angle du XIX^e siècle construite dans un style Louis-Philippe. Façade élevée de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée, corniches soulignant les deuxième et quatrième étages. À l'angle de la Cité Jandelle. »

PRÉSENTATION

La parcelle située à l'angle de la rue de Rébeval et de la cité Jandelle fait partie d'un ensemble acquis en deux temps (en 1845 et 1854) par Pierre Jandelle et son épouse. Dans les années qui suivent ces acquisitions, les terrains sont



Plan de démolition (© Dominique Hertenberger Architecture).



Élévation projetée de la façade sur la rue de l'Armorique (© Dominique Hertenberger Architecture).



Extrait du P.L.U.



Élévation projetée de la façade sur le boulevard Pasteur (© Dominique Hertenberger Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis la rue de l'Armorique (© Dominique Hertenberger Architecture).



Détail du plan de la cité Jandelle vers 1886 (Archives de Paris).



Vue actuelle de l'immeuble situé à l'angle de la rue Rébeval et de la cité Jandelle.

progressivement lotis et la cité Jandelle, voie desservant les différents bâtiments, est percée. À la mort de Pierre Jandelle, en 1873, les biens, dont sa veuve a la jouissance, sont répartis entre les deux fils du couple. En 1885, l'un d'entre eux, Edouard Jandelle, acquiert une partie de l'ensemble, et notamment la parcelle présentée. Celle-ci comporte alors trois corps de bâtiments : l'un en façade sur la rue à l'angle de la cité ; l'autre consistant en une aile se prolongeant sur la droite ; et le dernier en retour au fond de la parcelle, formant pignon sur la cité Jandelle et à la suite duquel se développe une terrasse. Le tout, formant un U ouvert sur une cour centrale, n'a quasiment pas évolué depuis cette date. Le premier corps de bâtiment de la maison et le deuxième en aile sont élevés sur caves d'un rez-de-chaussée comprenant deux boutiques et de quatre étages carrés desservis par deux escaliers ; à chaque demi-étage de ces escaliers sont installés les cabinets d'aisance. Le bâtiment en retour au fond de la parcelle se compose d'un rez-de-chaussée formant caves et

cellier, surmonté de deux étages carrés et d'un troisième en comble. Un escalier en pierre permet d'accéder à la terrasse, les autres niveaux étant desservis par l'escalier situé à l'extrémité de l'aile en retour. Si l'enveloppe globale de ces bâtiments n'a pas été modifiée depuis la fin du XIX^e siècle, il est fort probable que le décor soigné des façades formant l'angle de la rue de Rébeval et de la cité Jandelle, alternant briquettes de couleur rose et motifs enduits de blanc, soit également d'origine. Les façades donnant sur la cour, plus modestes, sont cependant agrémentées de bandeaux filants. Les propriétaires préférant habiter plus en retrait de la rue, au cœur de la cité Jandelle, l'ensemble semble avoir été conçu d'emblée comme un investissement locatif, ce qu'il est resté jusqu'à ce jour. Le projet faisant l'objet du permis de construire consiste en une réhabilitation de l'ensemble des bâtiments et une restructuration des intérieurs permettant la création de 12 logements sociaux. En façades sur la cour, la mise en

œuvre d'un I.T.E. (20 cm) est prévue. En outre, le bâtiment situé en fond de parcelle doit subir une restructuration profonde impliquant des changements de hauteur des appuis de baies, la disparition de l'ancien escalier en pierre desservant la terrasse (également vouée à disparaître) et la modification de sa toiture afin d'optimiser la surface habitable.

DISCUSSION

Un membre résume l'opinion de la Commission en soulignant que le projet porte sur des bâtiments donnant sur une cour ouverte et que, dans ce cas, le dommage visuel apporté par l'I.T.E. est tout aussi problématique que pour les bâtiments sur rue. Dans les deux cas, la suppression des modénatures, même modestes, et la modification des proportions des fenêtres ne lui semblent pas être envisageables. Il insiste également sur la fragilisation des maçonneries provoquée par cette mise en œuvre.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation et isolation thermique d'une ancienne maison à loyer. La Commission demande l'abandon du projet d'isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour de cet ensemble immobilier dont la mise en œuvre entraînerait la suppression des bandeaux d'étage et le changement de la proportion des fenêtres, modifiant ainsi radicalement leur présentation d'origine.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/CXXI/859 (24 décembre 1845) ; MC/ET/CXXI/938 (31 janvier 1854) ; MC/ET/CXXI/1307 (12 décembre 1885)
- Archives de Paris : VO¹¹ 2976 ; VO¹¹ 1593 ; DQ¹⁸ 1915 et 1925 ; D¹P⁴ 937 ; 3589W 1154.



Vue de la façade sur cour du bâtiment C.



Vue de la façade sur cour du bâtiment A.



Plan projeté du rez-de-chaussée (©apgo architecture).



Élévation projetée des façades sur cour (©apgo architecture).



Vue d'insertion du projet depuis la cité Jandelle (©apgo architecture).

[37-39, avenue Trudaine, 1, rue Bochart-de-Saron et 58, rue Condorcet (09^e arr.)]

Restructuration d'une ancienne école de la Chambre de commerce

Pétitionnaire : M. Guy BENSOUSSAN

SCCV PARIS-TRUDAINE

PC 075 109 17 V0032

Dossier déposé le 30/06/2017.

Fin du délai d'instruction le 28/01/2018.

« Restructuration avec changement de destination des bâtiments de 2 à 6 étages sur rez-de-jardin, sur rues et cours, de l'ancienne École de la Chambre de Commerce de la Ville de Paris, en habitation (20 logements sociaux créés), bureaux, commerce, salle de sports et crèche, après démolition du réfectoire existant et de l'extension de l'aile dans la cour Condorcet, création d'une courette au droit des jours de souffrance du 60 rue Condorcet, suppression des vérandas des 2 cours, construction

d'extensions en façades sur cour Condorcet avec toitures végétalisées, modification de la façade de la surélévation existante du bâtiment central et végétalisation de ses toitures et pignons, couverture de la cour Trudaine par une verrière, construction d'un niveau de sous-sol pour réalisation de 42 places de stationnement, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et réfection des couvertures avec agrandissement de lucarnes.

SHON supprimée : 1 591 m² ; SHON créée : 5 245 m² ; surface du terrain : 2987 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Ancienne école de

la Chambre de commerce de Paris, construite en trois phases, les deux premières en 1863 et 1886 par l'architecte Juste Lisch, la troisième consistant en un agrandissement sur les rues Condorcet et Bochart de Saron en 1893. Des adjonctions sans intérêt sont intervenues postérieurement. La protection se justifie d'une part, par la notoriété de l'architecte, l'un des premiers inspecteurs généraux des monuments historiques reconnu pour son œuvre très importante notamment dans le domaine ferroviaire, et d'autre part, par l'intérêt de ce programme du Second Empire, la bonne conservation du profil de la façade donnant sur l'avenue Trudaine et son importance dans le paysage urbain. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 9 juin 2011 : « La Commission du Vieux Paris [...] a examiné, en faisabilité, le projet de transformation et de restructuration lourde d'une ancienne école de la Chambre de commerce de Paris.

La Commission s'est prononcée contre la surélévation des bâtiments qui bordent la parcelle le long des rues Condorcet et Bochart de Saron, protégés au titre du P.L.U.

Elle a également demandé que le futur projet de restructuration respecte la partie originelle du bâtiment construite en cœur de parcelle en 1863 par l'architecte Just Lisch, auteur notamment de l'agrandissement de la Gare Saint-Lazare.

Elle a recommandé que soit menée une réflexion sur l'organisation spatiale de la parcelle qui respecte l'équilibre actuel entre les parties construites et les espaces non bâtis. »

- Séance du 20 septembre 2013 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de transformation d'une ancienne école de la Chambre de commerce de Paris.



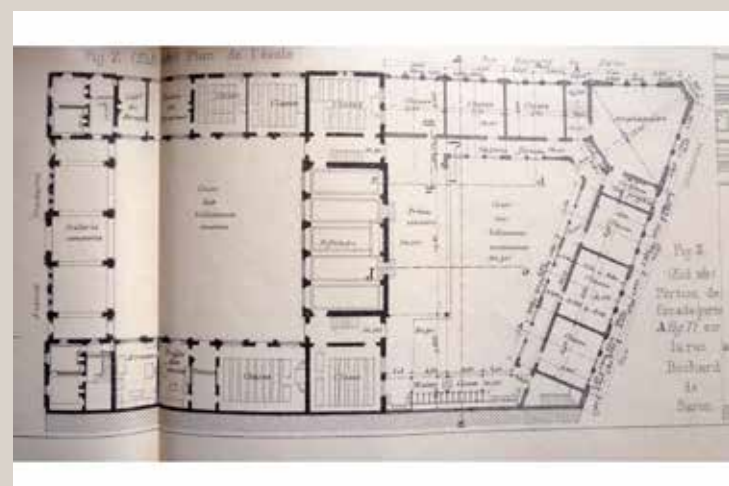
Extrait du PLU.



Vue récente du bâtiment central depuis la première cour.



Vue actuelle de la cour d'honneur (vers le nord).



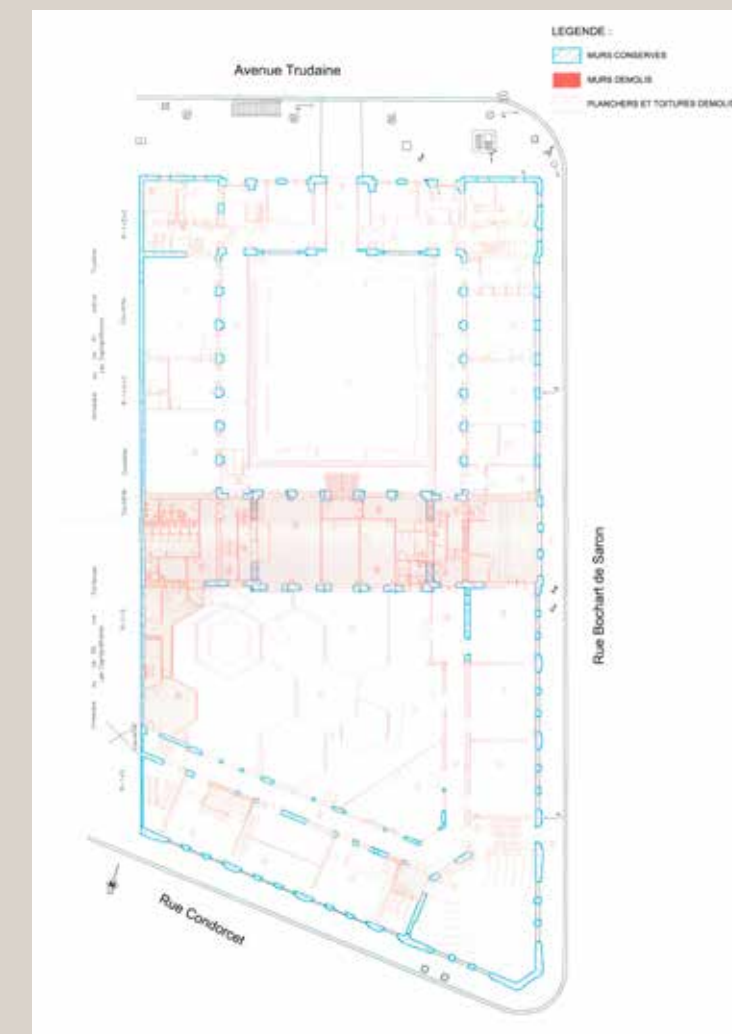
Plan de l'école en 1895 (publié dans *Nouvelles annales de la construction*, 1895).



Vue récente à l'angle des rues Condorcet et Bochart-de-Saron. Au premier plan, l'amphithéâtre.



Vue actuelle de la cour arrière (angle sud-est).



Plan actuel du rez-de-chaussée, présentant en rouge les démolitions envisagées (© DVA).

Prenant en compte le nouveau projet déposé, qui prévoit la conservation de l’organisation spatiale de la parcelle et l’abandon des surélévations initialement prévues, la Commission a levé le vœu pris le 9 juin 2011, dans lequel elle s’était prononcée contre la surélévation des bâtiments qui bordent la parcelle le long des rues Condorcet et Bochard de Saron, protégés au titre du PLU, demandé que le futur projet de restructuration respecte la partie originelle du bâtiment construite en cœur de parcelle en 1863 par l’architecte Just Lisch, et enfin recommandé que soit menée une réflexion sur l’organisation spatiale de la parcelle qui respecte l’équilibre actuel entre les parties construites et les espaces non bâtis.

PRÉSENTATION

L’école supérieure de commerce de l’avenue de Trudaine, destinée à préparer, en quatre ans, aux carrières du Commerce, de l’Industrie et de la Banque, a été construite à l’initiative de la Chambre de Commerce de Paris, en 1863,

par l’architecte Juste Lisch (1828–1910). Lisch a organisé les premières constructions selon un plan en U, disposant, autour d’une cour alors ouverte, deux ailes latérales basses abritant six classes établies de part et d’autre d’un bâtiment principal à cinq travées dans lequel ont été logés un amphithéâtre en hémicycle et une bibliothèque. Un nouveau bâtiment, construit par le même architecte à l’alignement de l’avenue Trudaine, a refermé la cour en 1886. Ce premier ensemble a été agrandi, en 1893, par l’architecte Louis Masson-Détourbet, né en 1860, qui a fait construire, à l’alignement, le long de la rue Bochard-de-Saron et de la rue Condorcet trois nouveaux bâtiments (celui établi au sud a été surélevé d’un étage en 1937). Le bâtiment central et l’aile droite de la cour d’honneur ont été, par la suite, surélevés, le premier, de trois niveaux (1906 et 1963-1964) et le second, d’un seul (1911). Enfin, en 1979, un grand réfectoire a été construit dans la cour arrière.

Après le départ de l’école, un premier permis de construire a été déposé en 2011, qui densifiait fortement la parcelle et en modifiait l’organisation. La Commission du Vieux Paris s’est alors opposée à toute surélévation des constructions situées le long des rues Bochard-de-Saron et Condorcet (protégées au titre du P.L.U.) et à la démolition du bâtiment central afin d’éviter la disparition de l’ancien corps principal construit par Just Lisch, qui en constituait la partie basse. Elle demandait par ailleurs le maintien du plan de masse à deux cours. Le projet actuel prévoit la création de bureaux et de logements et celle d’un certain nombre d’équipements (crèche, salle de sport et parc de stationnement). Les bâtiments anciens construits à l’alignement de l’avenue Trudaine et des rues Bochard-de-Saron et Condorcet ainsi que le corps de bâtiment adossé au mitoyen sur la cour d’honneur conserveraient leur altimétrie actuelle. Ils seraient intérieurement entièrement restructurés et ceux entourant la cour Condorcet seraient épaissis. La partie

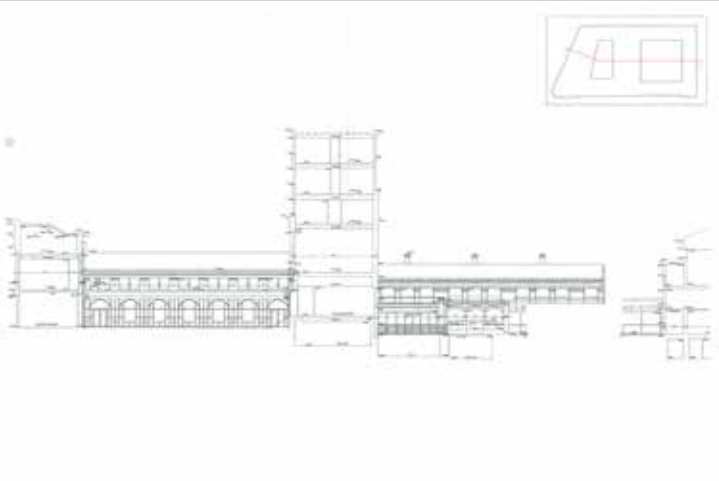
surélevée du bâtiment central recevrait de nouvelles façades, entièrement vitrées. Son pignon aveugle, côté est, ainsi que le toit terrasse seraient végétalisés. Enfin, la cour d’honneur conservée dans sa géométrie d’origine serait couverte d’une verrière, à charpente métallique, en triple vitrage complété d’une fine maille métallique. Un niveau de sous-sol serait creusé, destiné à accueillir un parking accessible à partir de la rue Condorcet.

DISCUSSION

Les membres estiment que le projet ne porte pas atteinte aux bâtiments existants et que les demandes antérieures de la Commission sur cette adresse ont été prises en compte.

RÉSOLUTION

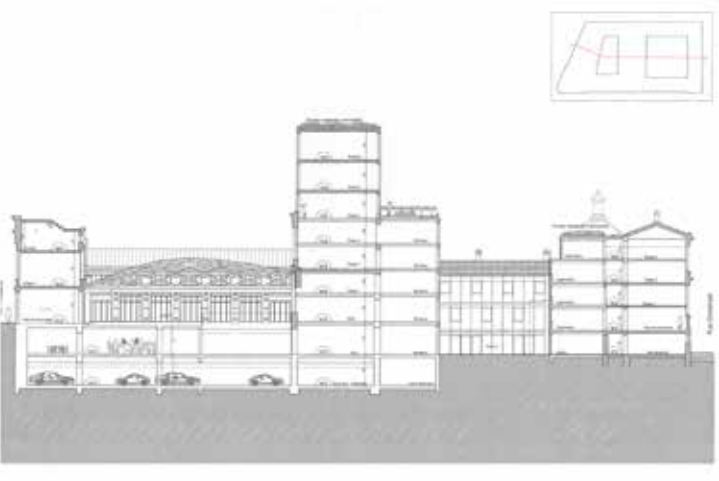
Aucune résolution.



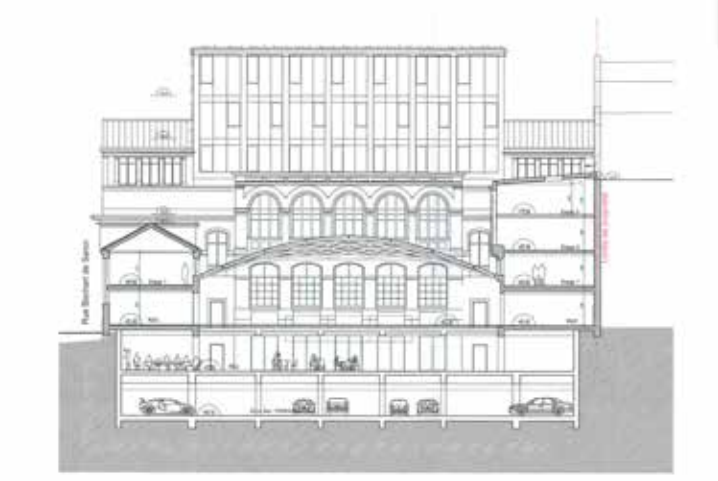
Coupe longitudinale, état existant (© DVA).



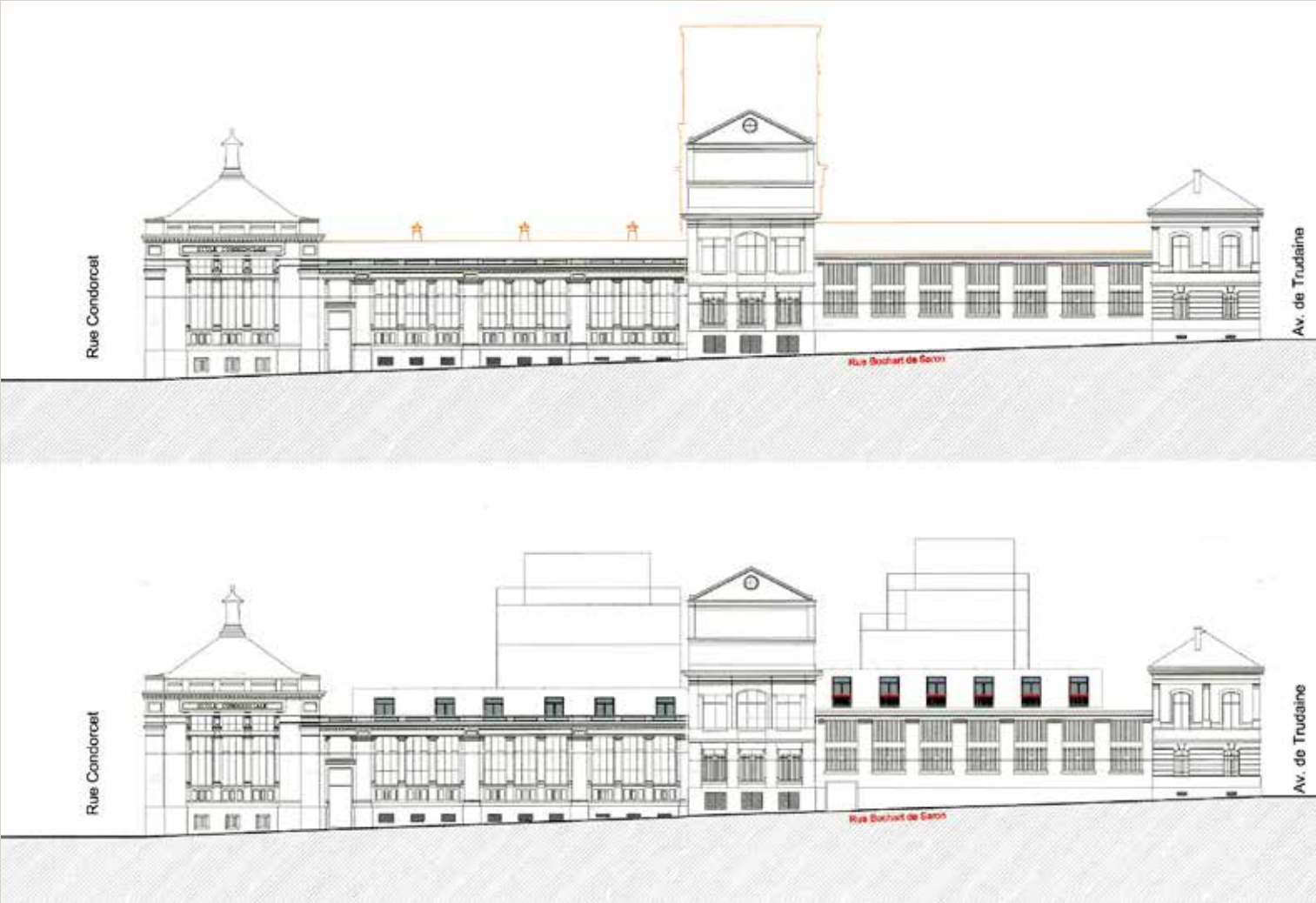
Coupe transversale de l’immeuble central, état existant (en rouge, les éléments déconstruits ; en bleu, les éléments conservés) (© DVA).



Coupe longitudinale, état projeté (© DVA).



Coupe transversale de l’immeuble central, état projeté (© DVA).



Élévation de la façade sur la rue Bochard-de-Saron, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© DVA).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- *Le Moniteur des architectes*, n° 5, vol. 1, 1866, pl. 48, 51, 55, 60.
- *Nouvelles annales de la construction*, 5° série, tome II, mars 1895, p. 35-37 et pl. 14-16.
- C.-E. Curinier (dir.), *Dictionnaire national des contemporains : contenant les notices des membres de l'Institut de France, du gouvernement et du parlement français, de l'Académie de médecine....*, Tome 2, Paris, Office général d'éd. de librairie et d'impr., 1899-1919.

[16-22, rue Jacques Baudry (15^e arr.)]

FAISABILITÉ
Démolition d'un ensemble de logements sociaux de 1930

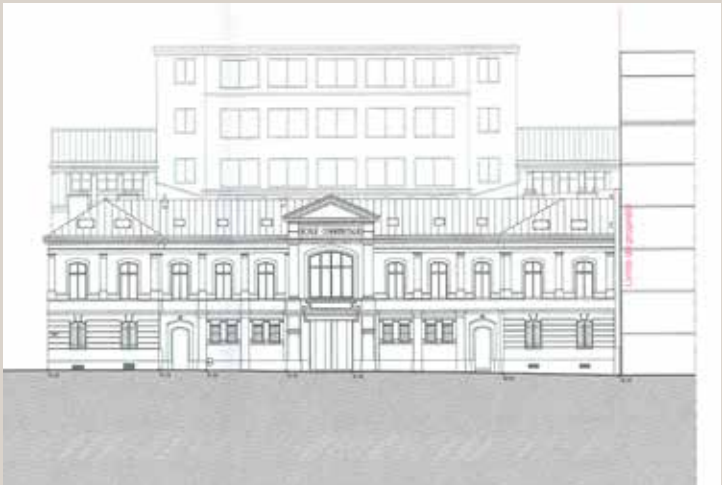
PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Cet ensemble de 85 logements sociaux construits pour les retraités de chemins de fer de l'État est situé, à l'emplacement de l'ancienne villa Lefebvre, face au faisceau ferroviaire de la gare Montparnasse et jouxte la petite ceinture dont le tracé passe en limite nord du terrain. Le groupe est édifié par l'architecte Gutton en 1930 sur le modèle des Habitations à Bon Marché : large cour au centre d'un plan en U formé par trois corps de bâtiments élevés de 6 étages, plan rationnel des logements, architecture rythmée par des bow-windows regroupant des

fenêtres d'angle et jardin d'agrément propre à l'opération à l'arrière, à présent « Espace Vert Protégé ». Les logements, principalement de 2 à 3 pièces, ont des surfaces modestes (ils sont initialement dépourvus de salle de bains) et leur confort est déclaré insuffisant lors d'une inspection des services de l'hygiène et du casier sanitaire qui impose en 1951 une amélioration du dispositif de ventilation. Au milieu des années 1970, une réhabilitation a permis d'ajouter des salles de bains par suppression d'une chambre dans un appartement sur deux. La pose d'ascenseurs, qu'il était alors prévu d'ajouter hors œuvre côté cour, n'a pas eu lieu. En revanche, les façades, pour partie ou entièrement en briques, ont été recouvertes à la même époque d'une isolation thermique



Élévation de la façade sur l'avenue Trudaine, état existant (© DVA).



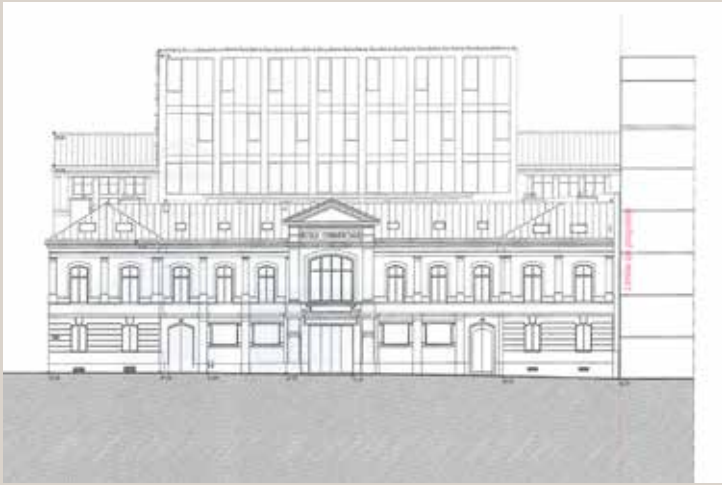
Vue axonométrique du projet depuis la rue Bochart-de-Saron (© DVA).



Extrait du P.L.U.



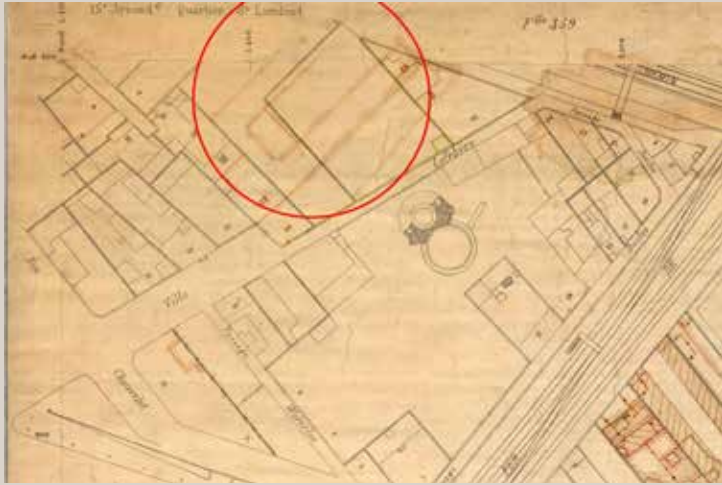
Vue actuelle depuis les toits (vers le nord-est) (© ICF La Sablière).



Élévation de la façade sur l'avenue Trudaine, état projeté (© DVA).



Vue d'insertion du projet de verrière dans la cour d'honneur (© DVA)



Extrait du plan cadastral de 1923 (Direction de l'Urbanisme / Ville de Paris).



Vue actuelle depuis la rue Jacques Baudry.

sous un enduit de finition contenant de l’amiante et aujourd’hui très dégradé. Cette isolation déjà ancienne n’a pas donné pleine satisfaction : les quatre bow-windows sur la rue Jacques Baudry n’ont pas été isolés et les appartements sont jugés insuffisamment protégés acoustiquement tant vis-à-vis des bruits extérieurs que d’un logement à un autre.

La totalité du bâti, enveloppe et parties privatives, nécessiterait une réhabilitation lourde dont le demandeur indique qu’elle ne permettrait d’améliorer qu’imparfaitement la configuration des logements et leur confort.

La démolition complète en deux phases est donc proposée pour permettre la reconstruction d’un immeuble de logements neufs, élevé au plus de 7 étages sur un plan masse plus compact. L’espace vert protégé serait déplacé.

En vue d’obtenir un meilleur confort, la surface globale serait augmentée de 15 à 20 % pour un même nombre de logements de même typologie qu’aujourd’hui.

DISCUSSION

Plusieurs membres s’accordent sur le faible intérêt architectural des bâtiments. L’un d’eux rappelle toutefois l’importance de leur architecte, André Gutton, grand urbaniste français et constructeur de nombreux logements sociaux. Il regrette également l’opération d’isolation par l’extérieur dont le bâtiment a fait l’objet au milieu des années 1970 et estime qu’on a là un bon exemple des dommages causés par cette technique sur les façades. Un autre membre souhaite que la Commission soit attentive au futur projet de construction prévue sur ce site, à proximité immédiate de la Petite Ceinture.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 1839 ; 1178W 4924 ; 3589W 1152.

[10, avenue de La Bourdonnais et 11, allée Paul-Deschanel (07^e arr.)]

SUIVI DE VŒU
Reconversion d’un hôtel particulier en centre de formation

Pétitionnaire : M. HERVÉ Emmanuel

SCI LE DIX

PC 075 107 17 V 0002

Dossier déposé le 11/01/2017

Fin du délai d’instruction: dossier incomplet.

« Réhabilitation et reconversion d’une école privée en Centre de Management Concertatif, ravalement et remplacement de l’ensemble des menuiseries extérieures, reconstruction de la toiture, création d’une fenêtre de toit et d’un châssis de désenfumage côté cour et aménagement du jardin en fond de parcelle. »

SHON supprimée : 90 m² ; SHON créée : 378 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 24 mai 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de restructuration et de surélévation d’un ancien hôtel particulier.

La Commission considère que la mise en œuvre de ce projet porterait gravement atteinte aux dispositions d’origine du bâtiment et demande une approche beaucoup plus respectueuse de l’existant. Elle s’oppose à la démolition partielle de l’escalier principal ainsi



Vue actuelle depuis la cour (© ICF La Sablière).



Vue axonométrique du volume (en jaune) du nouvel immeuble projeté (© ICF La Sablière).



Vue actuelle d’un départ d’escalier.



Extrait du PLU.



Vue actuelle du palier du premier étage.



Vue actuelle du corps de logis principal depuis la cour.

qu'aux modifications prévues en toiture (surélévation du comble et création d'un deuxième rang de lucarnes). La Commission souhaite également que le volume de liaison construit dans la cour et qui dissimule une grande partie des baies du rez-de-chaussée de l'hôtel soit revu. »

PRÉSENTATION

Afin de pouvoir accueillir un centre de formation recevant 18 élèves, logés sur place, le pétitionnaire a prévu de restructurer entièrement l'hôtel. La Commission s'est opposée à une partie du projet en demandant un plus grand respect des dispositions intérieure anciennes, l'abandon des lucarnes rentrantes prévues en toiture et une révision du volume vitré implanté dans la cour, le long du mitoyen de gauche. Le projet a évolué sur les deux derniers points. Les lucarnes arrière ont été modifiées et le volume de la galerie de liaison reliant le bâtiment sur rue au corps de logis principal a été réduit en largeur et en longueur de façon à dégager le contrefort gauche de la

travée centrale occupée par l'escalier secondaire de l'hôtel et libérer la vue sur la façade du rez-de-chaussée. Le plancher de verre permettant d'éclairer le sous-sol (réduit d'un niveau), a été par ailleurs incorporé dans le sol de la galerie, libérant ainsi la cour. En revanche, le projet modifié maintient la démolition de l'escalier secondaire, qui n'est pas aux normes.

DISCUSSION

Les membres décident de maintenir le vœu précédent. Ils estiment, en effet, que les modifications apportées au projet ne répondent pas suffisamment aux demandes de la Commission.

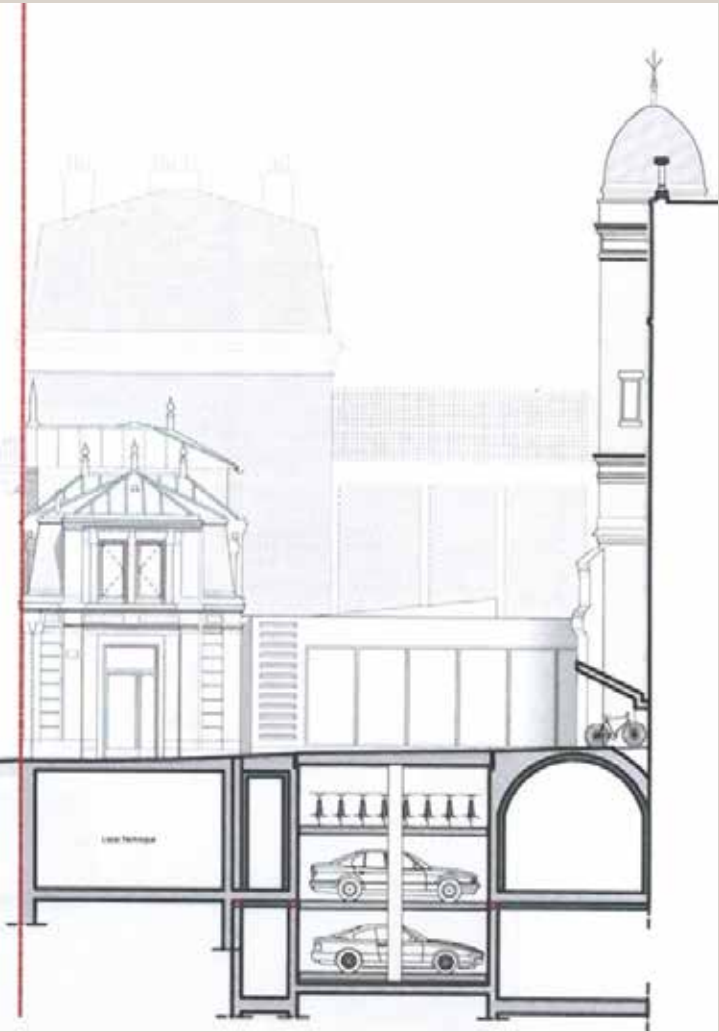
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de re-conversion d'un hôtel particulier en centre de formation.

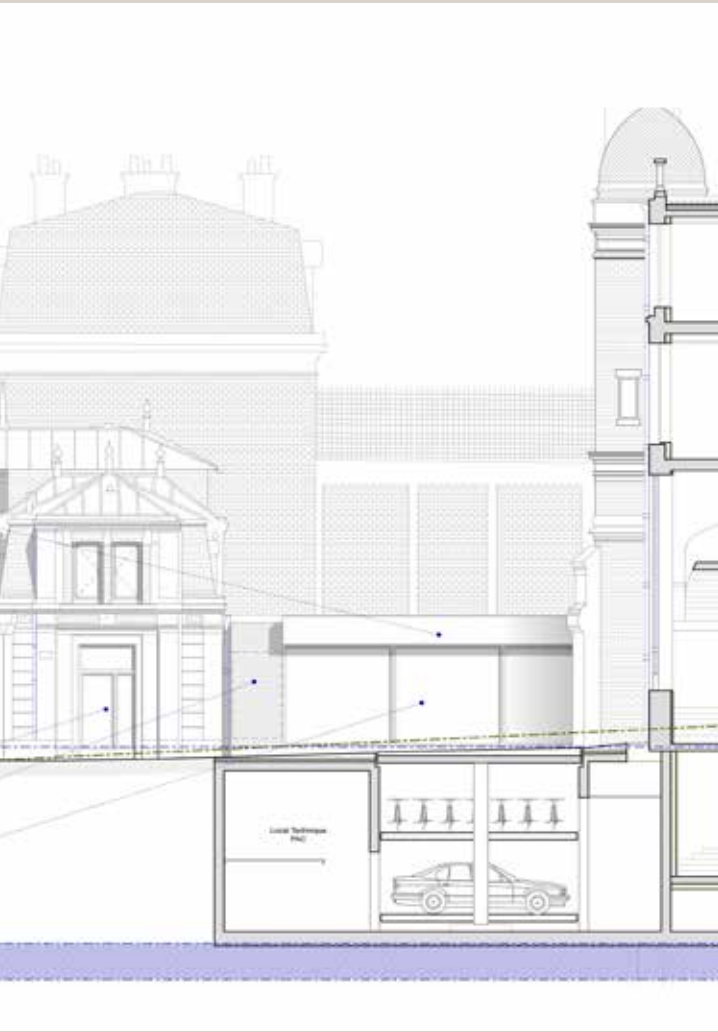
En dépit de l'évolution du projet, la Commission, après avoir estimé que les avancées n'étaient pas suffisantes en particulier pour ce qui concerne l'installation d'une galerie vitrée le long du mur mitoyen de gauche, recon-duit son vœu pris dans sa séance du 24 mars 2017.

SOURCES

- Archives de Paris : D³P⁴ 589 ; DQ¹⁸ 1329 ; 3589W 1214.



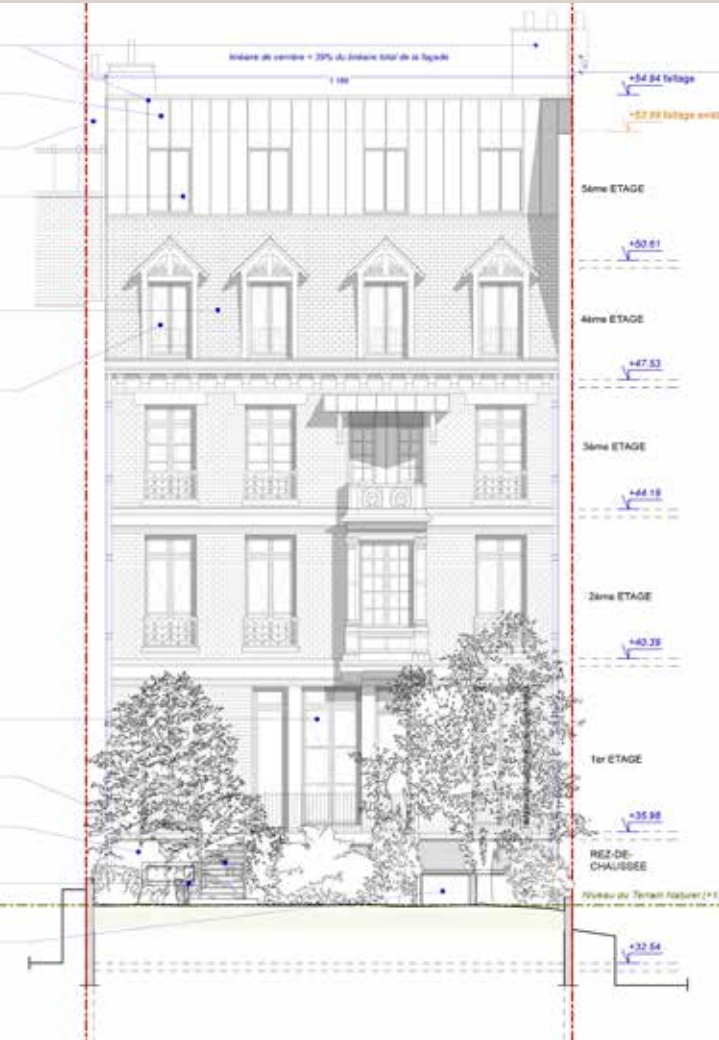
Coupe longitudinale, projet présenté en mai 2017 (© Fabrice Drain architecte).



Coupe longitudinale, nouveau projet (© Fabrice Drain architecte).



Élévation de la façade côté jardin du corps de logis principal, projet présenté en mai 2017 (© Fabrice Drain architecte).



Élévation de la façade côté jardin du corps de logis principal, nouveau projet (© Fabrice Drain architecte).

63-65, rue Letellier (15^e arr.)

SUIVI DE VŒU Démolition totale d'un ancien garage

Pétitionnaire : M. Yannick QUEMERAS - SAS SEERI

PC 075 115 17 V 0014

Dossier déposé le 03/03/2017.

Fin du délai d'instruction le 21/10/2017.

« Construction d'un immeuble d'habitation (31 logements sociaux créés) à R+6 et R+5 sur un niveau de sous-sol de caves après démolition du garage existant.

SHON démolie : 757 m² ; SHON créée : 1757 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 septembre 2017 : « La Commission du

Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ancien garage et d'un bâtiment d'habitation d'un étage situé à l'alignement de la rue.

La Commission demande la préservation de cette construction basse dont la petite échelle et la façade originale apportent une rupture essentielle dans le paysage urbain. Elle demande en conséquence que l'implantation de la construction neuve prévue à cet emplacement se fasse sur l'arrière de la parcelle. »

PRÉSENTATION

Le projet initial, qui demandait la démolition de la maison

sur rue, a été modifié par le pétitionnaire à la suite du vœu pris par la Commission. Le modificatif déposé renonce à une démolition totale et propose d'établir la façade du nouvel immeuble sur deux plans. La façade historique serait conservée et, derrière elle, viendrait s'établir, à partir du R+2 et jusqu'au R+5, une façade contemporaine « en pierre de taille adoucie » placée en retrait. Une partie du volume intérieur de la maison sur rue serait gardée, sur une épaisseur d'environ 50 cm en moyenne, et sa façade arrière serait démolie. Le nouveau projet prévoit en outre le percement d'ouvertures de format carré dans l'acrotère de la maison ancienne de part et d'autre de son fronton, de façon à permettre l'éclairage de l'étage correspondant situé derrière. Le porche central retrouverait une grille.

DISCUSSION

Les membres s'accordent à reconnaître les améliorations apportés au projet par rapport au permis d'origine. Ils

regrettent toutefois les percements effectués dans le mur d'acrotère afin d'éclairer les logements situés à l'arrière et estiment insuffisant le retrait du bâtiment neuf par rapport à la maison sur rue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition totale d'un ancien garage et d'un bâtiment d'un étage sur rue dont elle avait demandé la préservation.

Les pièces modificatives déposées par le pétitionnaire ne répondant pas au vœu de la Commission pris dans la séance du 21 septembre 2017, celui-ci est renouvelé.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 1880.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur la rue Letellier.



Élévation de la façade principale, dessinée par l'architecte Paul Furet en 1898 (Archives de Paris).



Vue actuelle de l'espace situé derrière le bâtiment sur rue.



Vue d'insertion de la façade principale. Projet présenté en septembre 2017 (© Haour Architectes).



Vue d'insertion de la façade principale, nouveau projet (© Haour Architectes).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Pierre-Henry Colombier, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaux, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Claire Ollagnier
Ludivine Proserpi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris